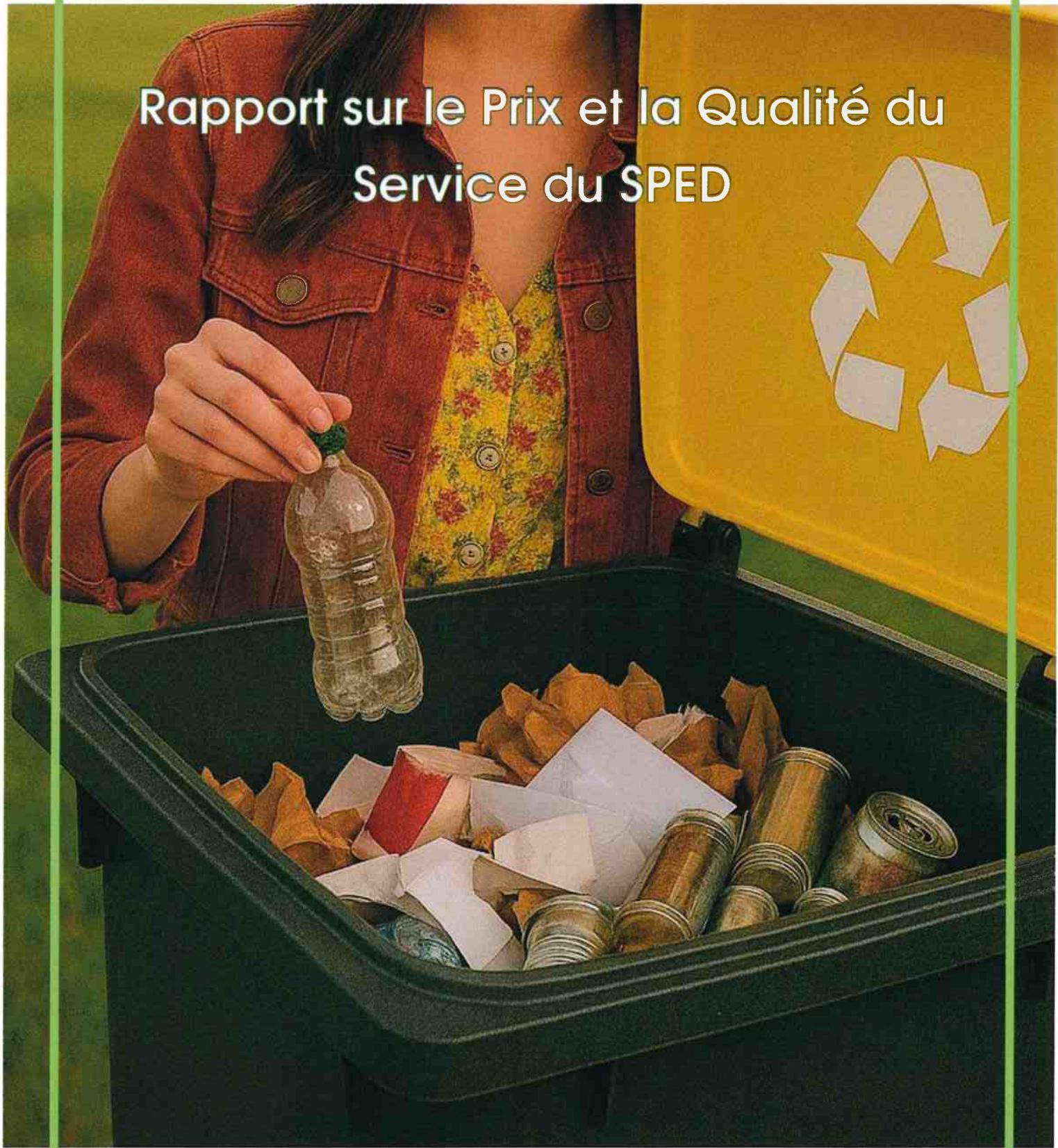


# Rapport annuel

Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange

## Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SPED



2024 —

FIORE Thomas

Responsable d'exploitation

BLUMA Camille

Chargée de prévention déchets



# TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>ÉDITO DU PRÉSIDENT</b>	<b>4</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE</b>	<b>5</b>
Chiffres importants	6
Compétences	7
Commission environnement ou déchets - Gouvernance	8
Moyens	8
<i>Moyens matériels</i>	8
<i>Moyens humains</i>	9
Contrats et Marchés	9
<b>COLLECTE ET TONNAGES</b>	<b>11</b>
Niveau de service des collectes	12
<i>Schémas des différentes collectes</i>	12
Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2024	13
Tonnes livrées aux repreneurs en 2024	15
Déchetteries	16
<i>Déchets acceptés</i>	17
<i>Horaires d'ouverture</i>	17
<i>Fréquentation des déchetteries</i>	17
<i>Exploitation des déchèteries</i>	18
Performances par flux en déchetteries	19
<i>Flux principaux des déchèteries</i>	19
Liste des exutoires	20
<i>Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2024</i>	22
Points d'apports volontaire	22
<i>PAV de Verre</i>	22
<i>PAV de Papiers</i>	23
<i>PAV de textiles</i>	24
Les récentes évolutions législatives	24
Perspectives pour l'année 2025	27
<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>30</b>

Dépenses	31
Indicateurs de la Régie et des Prestataires	31
TGAP	32
Coûts annuels d'élimination des déchets	32
Coûts des prestations en déchetteries	33
Recettes	34
Tarifs de la redevance	34
<i>Les usagers</i>	34
<i>Les professionnels</i>	35
<i>Les collectivités</i>	37
<i>Les cas particuliers</i>	38
Eco-organismes	39
Ventes de matériaux	39
Exploitation de la Matrice des coûts 2024	40
Coût aidé en € HT/ hab.	41
 <b>COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS</b>	 <b>44</b>
<i>Evènements marquants de l'année 2024</i>	45
<i>Animation scolaire au sein des écoles du territoire Haut Chemin – Pays de Pange</i>	51
<i>Actions de sensibilisation auprès du grand public</i>	52
<i>Actions de sensibilisation auprès des professionnels</i>	53
<i>Actions de sensibilisation auprès des agents de la C.C.H.C.P.P</i>	53
<i>Opération composteurs</i>	54
<i>Vies communes</i>	55
 <b>ANNEXE</b>	 <b>57</b>
 <b>GLOSSAIRE</b>	 <b>58</b>

# INTRODUCTION

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), qui possède la compétence collecte, et dont le rapport annuel sur la collecte et l'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), pour l'année 2024, est présenté ci-après.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ce rapport annuel est construit notamment par le biais des comptes rendus techniques et financiers annuels, fournis par les différents prestataires et collaborateurs de la Communauté de Communes.

Ces documents nous permettent l'analyse des conditions d'exécution de cette compétence.

Ce rapport se décompose donc de plusieurs parties organisées selon les axes suivants :

## 1. Présentation générale de la structure



## 2. Chiffres des collectes et tonnages



## 3. Indicateurs financiers



## 4. Communication et Prévention



# ÉDITO DU PRÉSIDENT



**Chères habitant-e-s, chers élu-e-s du territoire,**

L'année 2024 a été marquée par des évolutions importantes dans la gestion des déchets ménagers et assimilés.

Plus que jamais, notre Communauté de Communes a poursuivi son engagement pour un service public de proximité, efficace et durable.

Dans un contexte de contraintes budgétaires et réglementaires croissantes, nous avons su maintenir un haut niveau de qualité dans la collecte et le traitement des déchets, tout en renforçant nos actions de prévention et de tri.

Les efforts réalisés par chacune et chacun d'entre vous se traduisent déjà par des résultats encourageants : davantage de matières recyclées, une avancée importante dans la gestion des biodéchets, et une diminution progressive des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

L'année écoulée a également été l'occasion de travailler sur l'optimisation des déchèteries communautaires, sur l'intégration de nouvelles filières, ou encore sur la mise en place de nouvelles modalités de collecte et de tarification des déchets, ceci afin de préparer l'avenir et d'adapter notre service aux enjeux environnementaux actuels.

Ces actions s'inscrivent dans une vision plus large : celle de préserver notre cadre de vie rural et de construire ensemble une gestion responsable de nos déchets.

Je tiens à remercier nos agents ainsi que nos partenaires pour leur implication au quotidien, ainsi que les habitants pour leur participation active ainsi que leur adhésion.

C'est ensemble que nous relèverons le défi de la transition écologique.

Roland CHLOUP

Président de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

# PRESENTATION GENERALE DE LA STRUCTURE



## Chiffres importants



La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange résulte de la fusion de deux EPCI en date du 1er Janvier 2017. (La Communauté de Communes du Haut-Chemin & la Communauté de Communes du Pays de Pange).

La CCHCPP regroupe 28 communes et 19 294 habitants sur plus de 250 km<sup>2</sup>. Son territoire se caractérise par une typologie d'habitat qualifiée par l'ADEME comme : « Mixte à dominante rurale ».

La CCHCPP jouxte à l'ouest l'Euro-Métropole de Metz, la CC du SUD MESSIN au sud, ou encore le District Urbain de Faulquemont à l'Est.

La CCHCPP est compétente en matière de collecte et traitement des déchets et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

Son Président actuel est Monsieur Roland CHLOUP, Maire de Pange.

## Les communes membres de la CCHCPP :

	Bazoncourt	540 hab.		Les Étangs	412 hab.		Sanry-sur-Nied	311 hab.
	Burtoncourt	209 hab.		Maizeroy	381 hab.		Servigny-lès-Raville	472 hab.
	Charleville-sous-Bois	294 hab.		Marsilly	538 hab.		Servigny-lès-Saint-Barbe	453 hab.
	Coincy	310 hab.		Ogy-Montoy-Flanville	1 699 hab.		Silly-sur-Nied	718 hab.
	Colligny-Maizery	589 hab.		Pange	907 hab.		Sorbey	379 hab.
	Courcelles-Chaussy	3 427 hab.		Raville	287 hab.		Villy	1 705 hab.
	Courcelles-sur-Nied	1 211 hab.		Retonfey	1 390 hab.		Villers-Stoncourt	253 hab.
	Failly	512 hab.		Sainte-Burbe	746 hab.		Vry	585 hab.
	Glatigny	254 hab.		Saint-Hubert	231 hab.			
	Hayes	230 hab.		Sanry-les-Villy	522 hab.			

## Chiffres clés :



**19 294**  
habitants<sup>1</sup>



**28**  
communes



**258,5**  
km<sup>2</sup>



**42**  
conseillers  
communautaires

## Compétences



Les compétences de la C.C.H.C.P.P. s'étendent à différents domaines dont :

- La Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés organisée en régie principalement (porte à porte) ainsi qu'en déchetterie ou encore en apport volontaire.
- La Sensibilisation au tri et à la prévention (animations, tables de tri, opérations « composteurs »).



### Composition de la Commission Environnement



Sur l'année 2024, la Commission « Environnement » se composait des personnes suivantes :

M. PETIT Christian, M. SCHRECKLINGER Didier, M. CELESTE Marc, M. FERRIN Guido, M. FRERY Francis, M. HARTER Luc, M. FRERY Francis, M. ZIMMER Jean-Marie, M. HERENCIA Michel, M. HOSCHECK Frédéric, M. HOUPERT André, M. KLEIN Armand, M. MAST Dominique, M. PETIT Jean-Claude, M. MESSIN Hervé, M. PIERRON Thierry, Mme. REISER-LAGRUE Armelle, Mme. RICHARD Sylvie, M. SIMON Joël, Mme. HAENNEL Nathalie, M. REMION Jacky, M. DUCLERMORTIER Denis, Mme. POINSIGNON Marie-Laure, M. CHLOUP Roland (Président).

En 2024, la commission environnement de la CCHCPP s'est réunie à de multiples reprises, aux dates suivantes : 05 mars, 29 avril, 27 mai, 19 août, 04 octobre, 21 octobre, 30 octobre, 14 novembre et 04 décembre.

## Moyens

### Moyens matériels

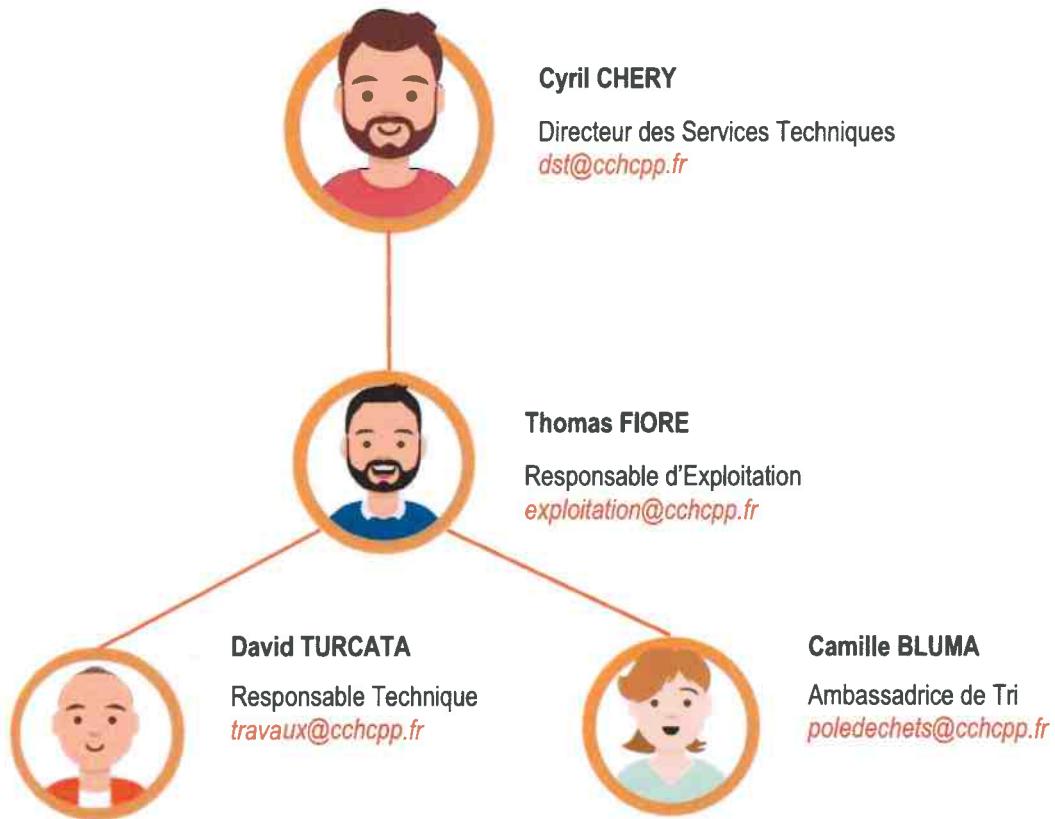
La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange dispose de :

- 3 déchetteries communautaires, situées à AVANCY (COMMUNE DE SAINTE-BARBE), COURCELLES-CHAUSSY et COURCELLES-SUR-NIED.

- De locaux administratifs et techniques situés à PANGE,
- De 2 bennes à ordures ménagères (BOM) (de 2013 et 2017) réservées à la collecte en porte à porte (PAP) des déchets ménagers.

## Moyens humains

Le pôle exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange se décompose de la façon suivante :



### Gardiens de Déchèteries

Frédéric PRIETZ

Anthony CONRAD

Cyril CLAUDON

### Chauffeurs et Ripeurs<sup>1</sup>

Pascal HUMBERT

Sébastien GRAVEN

Jonathan KREBS

Quentin KOCH

Flavien SORCINELLI

Franck BONNET

## Contrats et Marchés

Liste des marchés publics attribués en 2024 :

Dénomination	Titulaire
Marché de service – Traitement des fibreux	HAGANIS
Marché de fourniture – Bac roulants	COLLECTAL
Marché de prestation intellectuelles – Déchèteries communautaires MOE	SEBA-AI
Marché de service – Collecte des fibreux	VEOLIA

<sup>1</sup> Liste des saisonniers 2024 : Arthur PLUTECKI, Rémi DELOR, Jonathan VENANT, Paul VOGELAISEN.

### Contrats signés :

En 2024, la C.C.H.C.P.P. était toujours contrat avec la société **CITEO** (sous le code CL057102) qui résulte de la fusion d'ADELPHE (ECO-EMBALLAGES) et d'ECOFOLIO. Ce contrat a permis de reconduire notre plan d'Action Performance jusqu'à la fin de l'année 2024 en appliquant le barème F qui est entré alors en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. (Délibération DC N°106/2017)



Les repreneurs désignés par ce contrat sélectionné en « reprise filières » par la CCHCPP sont les suivants :

Verre



Plastique



Acier



Aluminium



Fibreux



Flux développement



Petits aluminiums



# COLLECTE ET TONNAGES



## Niveau de service des collectes

### Ancien territoire du Pays de Pange

Sur l'ensemble de l'année 2024, la collecte s'est opérée sur l'ensemble des 16 communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT.

Les fréquences de collecte sont les suivantes :

- OMR en C1
- Corps creux en C0,5
- Corps Plats en PàP

### Ancien territoire du Haut-Chemin

Sur l'année 2024 sur le territoire de la C.C.H.C, la collecte s'est organisée sur les 12 communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY.

- OMR en C0,5
- Corps Creux en C0,5
- Corps Plats en PàP

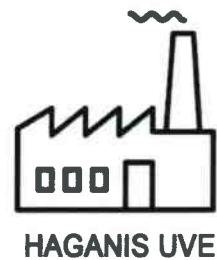
La collecte des Ordures Ménagères s'opère en PàP par le biais d'un prestataire, en l'occurrence SUEZ RV Nord-Est.

## Schémas des différentes collectes

### ORDURES MENAGERES



8 500



HAGANIS UVE



UEM

Les 8 500 foyers de la CCHCPP sont collectés par les véhicules de la régie pour le territoire du Pays de Pange, et par les véhicules de la société SUEZ RV Nord Est pour le territoire du Haut-Chemin. L'ensemble des ordures ménagères résiduelles sont traitées au centre d'incinération de chez HAGANIS à METZ, permettant ainsi d'alimenter le chauffage urbain de la Métropole Messine.

### CORPS CREUX



HAGANIS UTM



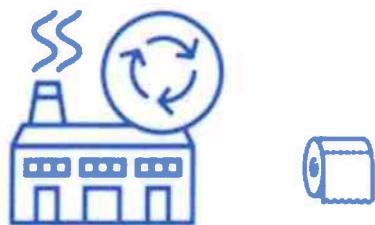
REPRENEURS

L'ensemble des corps creux sont collectés par les véhicules de la CCHCPP avant d'être traités, triés et renvoyés auprès de repreneurs au sein de l'unité de tri des matériaux de chez HAGANIS à METZ (57).

## CORPS PLATS



Env. 90 PAV



HAGANIS - NORSKE

Les Corps Plats sont à la fois collectés en porte-à-porte sur le territoire historique du Pays de Pange par les véhicules de la collectivité, ou par le biais de camions en points d'apport volontaire sur le territoire historique du haut-Chemin. L'ensemble de ce flux est trié au chez de chez HAGANIS à METZ, ou repris directement par le papetier NORSKE SKOG à EPINAL (88).

## VERRE



91 PAV



MINERIS



O-I MANUFACTURING

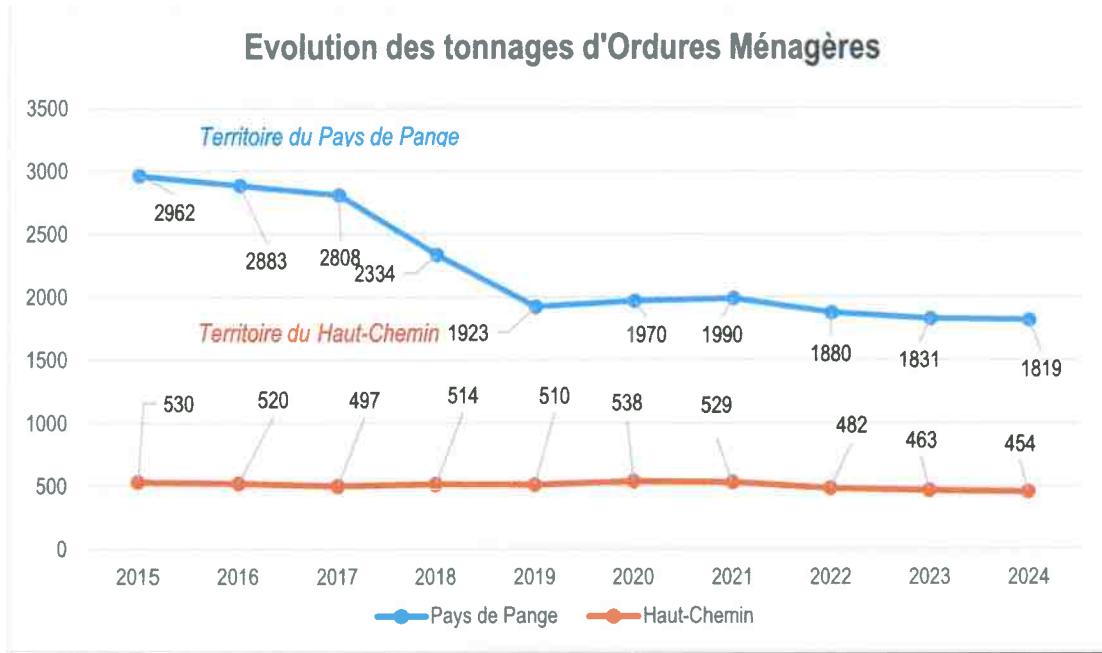
Le flux du verre est collecté par le biais de points d'apports volontaires par la société MINERIS SAS. Le verre est ensuite redirigé vers l'entreprise O-I Manufacturing dans les Vosges (88).

## Porte à porte et déchets collectés de 2016 à 2024

		2018	2019	2020	2021	2022	2023 <sup>2</sup>	2024
O.M. PANGE (RI)	Tonnage annuel	2 334 t	1 923 t	1 970 t	1 990 t	1 881 t	1 831 t	1 819 t
	Kg/an/habitant	178,7 kg/hab.	146,11 Kg/hab.	149,65 Kg/hab.	151,16 Kg/hab.	145,00 Kg/hab.	140,60 kg/hab.	139,67 Kg/hab.
O.M. HAUT CHEMIN (RI)	Tonnage annuel	514 t	510 t	538 t	529 t	482 t	463 t	454 t
	Kg/an/habitant	85,5 Kg/hab.	84,13 Kg/hab.	88,72 Kg/hab.	87,23 Kg/hab.	76,86 Kg/hab.	73,83 Kg/Hab.	72,39 Kg/hab.
Flux Papiers PANGE (Corps plats en PàP puis en PAV dès 2021)	Tonnage annuel	507 t	543 t	531 t	633 t	450 t	470,32 t	412 t
	Kg/an/habitant	38,8 kg/hab.	41,25 Kg/hab.	40,33 Kg/hab.				
Flux Papiers HAUT-CHEMIN (Corps plats)	Tonnage annuel	195 t	184 t	166 t				
	Kg/an/habitant	32,4 Kg/hab.	30,35 Kg/hab.	27,37 Kg/hab.				
Emballages Ménagers Recyclables (Corps Creux)	Tonnage annuel	251 t	249 t	256 t	234 t	355 t	404,74 t	435 t
	Kg/an/habitant	13,6 Kg/hab.	12,95 Kg/hab.	13,31 Kg/hab.	12,16 kg/hab.	18,44 Kg/hab.	20,97 Kg/hab.	22,54 Kg/hab.

<sup>2</sup> Population prise en compte : INSEE 2020 – 19 294 (6 271 HC – 13 023 PP)

NB : Le ratio obtenu « Kg/an/Hab » intègre l'ensemble des tiers, à savoir les particuliers, les collectivités ainsi que les professionnels.



Le passage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 aux extensions de consignes de tri a permis notamment à la collectivité de constater une nette diminution du tonnage global des ordures ménagères résiduelles depuis 2021.

Attention toutefois, il est nécessaire de préciser que cette diminution a nécessairement créé un transfert de certains déchets vers d'autres flux, et notamment vers les corps creux.

En 2024, les tonnages de déchets recyclables et valorisables ont augmenté. Ceci s'explique également par le démarrage d'une opération de dotation de bacs individuels à destination du flux qualifié de « MULTIMATERIAUX », réunissant à la fois les corps creux et les corps plats. (*Nouvelles consignes appliquées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025*).

La mise en place progressive de sites de compostage partagé a permis de détourner 8,3 tonnes de déchets du tonnage global des ordures ménagères résiduelles en 2024. Les sites se situent à COURCELLES SUR NIED, MARSILLY, SERVIGNY LES SAINTE BARBE et PANGE (*compostage en établissement*). D'autres placettes de compostage de ce type sont envisagées sur le territoire, notamment au camping de Burtoncourt en fin d'année 2025. Ce suivi est notamment permis par l'utilisation de la solution OPTICOMPOST d'ORGANEO.

Via cette plateforme, chaque site de compostage est référencé, ainsi que les informations le concernant (*suivi, compte-rendu des réunions, tonnages évités, besoin en matière sèche, matériel sur place, etc.*)

## Tonnes livrées aux repreneurs en 2024

Les documents de supports à ce tableau sont les déclarations trimestrielles des centres de tri (CDT) et se basent sur les tonnes dites « livrées », c'est-à-dire réceptionnées par les repreneurs. Elles sont à différencier des apports au sein des CDT exposés plus haut. (T1 = Premier trimestre etc.)

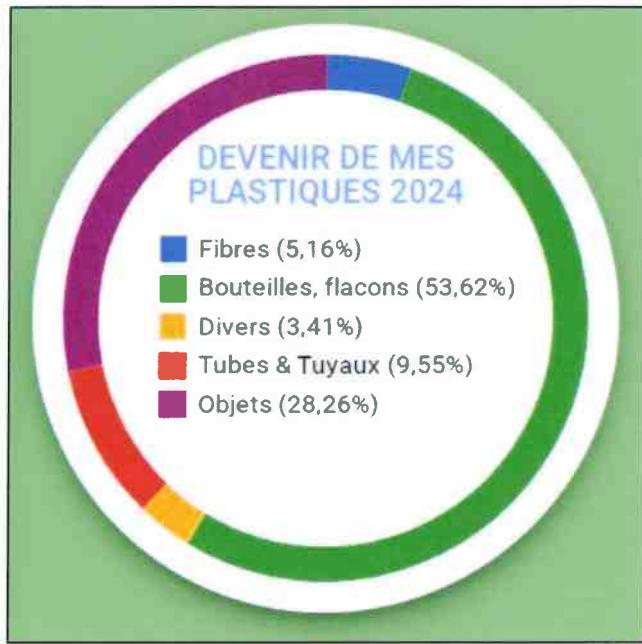
Ce tableau regroupe donc les éléments communiqués par les CDT et les repreneurs :

- **Centre de tri HAGANIS (57AG)**

TOTAL	Types	T1	T2	T3	T4	Stock (arr.)
<b>Acier</b>		39,28	26,13	11,96		
<b>Aluminium</b>			6,906		9,172	0,78
<b>Aluminium souples</b>					4,26	
<b>Briques PCC</b>	5.03A - ELA			0,808	10,00	
<b>PCNC</b>	cartons, cartonettes 5.02	75,70	55,04	103,52	52,26	
<b>Plastiques</b>	Mix PEHD + PP	17,16		23,151	4,46	
	PET Clair	24,66	21,00	15,065	10,758	
	Flux de Développement			7,206		
	Films PE + PP	23,32	24,98			
<b>Gros de Mag</b>	1.02		68,24			24,141
<b>Journaux</b>	1.11	25,90	60,40	57,80		
<b>Hors CDT</b>	1,05				144,62	
<b>Verre</b>		187,30	175,90	204,98	176,68	
<b>Total refus</b>		23,14	23,21	20,23	15,27	

Quelques écarts peuvent apparaître entre les données de notre collectivité et les données renseignées au sein d'OSCAR par les repreneurs.

Devenir des plastiques (VALORPLAST)



## Déchetteries

Sur le territoire de la CCHCPP, les usagers disposent de 3 déchetteries communautaires :

- COURCELLES-CHAUSSY
- COURCELLES-SUR-NIED
- AVANCY – Commune de SAINTE-BARBE
- Metz Métropole à BORNY : Convention passée.

Par ailleurs, par le biais d'un conventionnement, la déchetterie de METZ BORNY est accessible à 3 communes situées à proximité de celle-ci : OGY-MONTOY-FLANVILLE, COINCY et MARSILLY.

### Déchets acceptés

Déchets	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Batteries	OUI	OUI	OUI
Bois	OUI	OUI	OUI
Radiographies	OUI	OUI	OUI
Capsules	OUI	OUI	OUI
Cartons ondulés	OUI	OUI	OUI
D3E	OUI	OUI	OUI
DIB – (Tout-venant)	OUI	OUI	OUI
Déchets ménagers spéciaux	OUI	OUI	OUI
Déchets verts	OUI	OUI	OUI
Ferrailles	OUI	OUI	OUI
Gravats	OUI	OUI	OUI
Huiles de vidange	OUI	OUI	OUI
Huiles végétales	OUI	OUI	OUI
Papiers / Journaux / Revues	OUI	OUI	OUI
Piles	OUI	OUI	OUI
Pots souillés	OUI	OUI	OUI
Tout venant	OUI	OUI	OUI
Verre	OUI	OUI	OUI
Ampoules - Tubes	OUI	OUI	OUI
Cartouches d'encre	OUI	OUI	OUI
Pneumatiques	NON	OUI	NON
Plâtre	NON	OUI	OUI
DEA (ameublement)	NON	NON	OUI

### Horaires d'ouverture

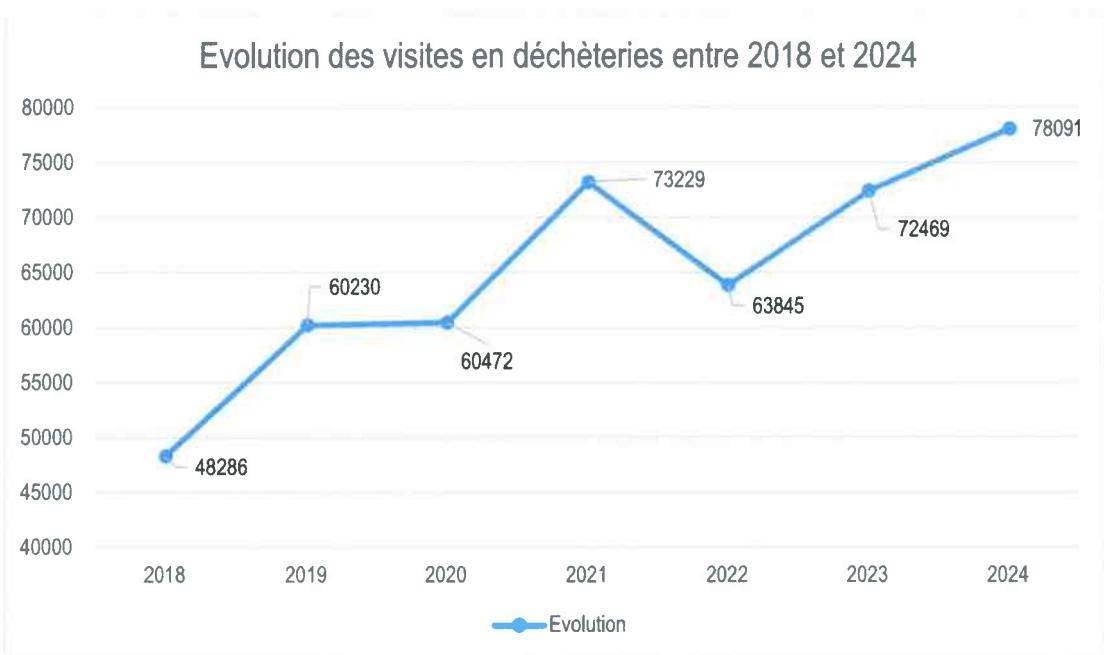
	Metz-Borny	Courcelles-sur-Nied	Courcelles-Chaussy	Avancy
Lundi	14h00 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	Fermée
Mardi	9h30 - 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
Mercredi	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
Jeudi	14h00 – 18h30	13h30 - 18h30	Fermée	Fermée
Vendredi	9h30 - 18h30	Fermée	13h30 - 18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
Samedi	9h30 - 18h30	9h00-12h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 13h30-18h30	9h00-12h00 / 14h00-18h00
Dimanche	9h30 - 12h30	Fermée	Fermée	Fermée
<i>Fermées les jours fériés</i>				

### Fréquentation des déchetteries

Voici les chiffres concernant la fréquentation des trois déchetteries sur l'année 2024 :

FREQUENTATIONS	COURCELLES S/NIED	COURCELLES-CHAUSSY	AVANCY
NB DE VISITES	16 298 visites	32 173 visites	29 620 visites

<b>TOTAL 2024</b>	<b>78 091 visites</b>
-------------------	-----------------------



Il est important de constater ici que la fréquentation des trois déchèteries est en constante évolution.

Nous ne disposons d'aucune statistique de la fréquentation de la déchèterie de Metz-Borny.

#### Exploitation des déchèteries

Liste des prestataires en vigueur en 2024 :

**TOUT-VENANT  
DECHETS-VERTS  
CARTONS  
PLATRE  
GRAVATS**

VEOLIA



**BOIS**

CITRAVAL



**FERRAILLE**

BEHEM



**DMS**

CEDILOR



## Performances par flux en déchetteries

### Flux principaux des déchèteries

Ne sont traités ici que les flux principaux traités au sein des déchèteries.

Les autres sont évoqués également à la suite de ce chapitre et sont également à prendre en considération.

AVANCY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	521,68 t	452,72 t	47,13 t	72,92 t	527,98 t	216,78 t	-
2019	489,64 t	403,72 t	57,38 t	64,42 t	470,42 t	218,14 t	-
2020	466,98 t	416,70 t	61,86 t	78,72 t	446,50 t	261,44 t	-
2021	557,48 t	508,18 t	75,95 t	73,52 t	763,14 t	266,71 t	-
2022	473,26 t	419,10 t	64,38 t	71,52 t	676,00 t	196,70 t	-
2023	390,12 t	486,68 t	74,43 t	70,60 t	587,86 t	221,72 t	28,90 t
<b>2024</b>	<b>361,92 t</b>	<b>567,84 t</b>	<b>72,15 t</b>	<b>69,66 t</b>	<b>621,00 t</b>	<b>201,26 t</b>	<b>46,86 t</b>

COURCELLES SUR NIED	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	255,08 t	302,90 t	25,84 t	37,11 t	236,52 t	110,76 t	-
2019	243,72 t	243,72 t	30,57 t	34,80 t	232,80 t	100,80 t	-
2020	282,28 t	277,12 t	31,64 t	36,14 t	243,88 t	121,88 t	-
2021	257,78 t	327,66 t	38,85 t	39,46 t	409,30 t	146,92 t	-
2022	194,18 t	252,30 t	31,18 t	35,17 t	382,08 t	134,90 t	-
2023	151,70 t	253,26 t	35,12 t	36,82 t	306,00 t	126,75 t	-
<b>2024</b>	<b>183,70 t</b>	<b>349,96 t</b>	<b>40,93 t</b>	<b>30,04 t</b>	<b>267,00 t</b>	<b>136,57 t</b>	

COURCELLES CHAUSSY	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	422,96 t	537,12 t	42,18 t	61,85 t	534,10 t	250,96 t	38,46 t
2019	440,74 t	451,76 t	48,40 t	79,44 t	414,98 t	264,90 t	64,38 t
2020	407,50 t	451,24 t	48,89 t	85,42 t	460,98 t	261,44 t	51,30 t
2021	408,84 t	568,25 t	68,94 t	82,63 t	715,26 t	282,73 t	62,28 t
2022	404,72 t	431,08 t	64,10 t	72,24 t	656,00 t	256,20 t	55,22 t
2023	307,74 t	476,58 t	67,31 t	72,72 t	561,50 t	287,32 t	63,00 t
<b>2024</b>	<b>426,91 t</b>	<b>591,34 t</b>	<b>77,41 t</b>	<b>76,60 t</b>	<b>594,00 t</b>	<b>313,10 t</b>	<b>50,10 t</b>

### TOTAL

Population totale référencée: **19 294 Habitants.**

Population des 3 communes concernées par METZ BORNY : **2 725 habitants.**

	Tout-Venant	Déchets-Verts	Cartons	Ferrailles	Gravats	Bois	Plâtre
2018	1 199,72 t	1 292,74 t	115,15 t	171,88 t	1 298,60 t	578,50 t	38,46 t
2019	1 174,10 t	1 099,20 t	136,35 t	178,66 t	1 118,20 t	583,84 t	64,38 t

2020	1 156,76 t	1 145,06 t	142,39 t	200,28 t	1 151,36 t	644,76 t	51,30 t
2021	1 224,10 t	1 404,09 t	183,74 t	195,61 t	1 887,70 t	696,36 t	62,28 t
2022	1 072,16 t	1 102,48 t	159,66 t	178,93 t	1 714,08 t	587,80 t	55,22 t
2023	849,56 t	1 216,52 t	176,86 t	180,14 t	1 455,36 t	635,79 t	91,90 t
<b>2024</b>	<b>972,53 t</b>	<b>1 509,14 t</b>	<b>190,49 t</b>	<b>176,30 t</b>	<b>1 482,00 t</b>	<b>650,93 t</b>	<b>50,10 t</b>
Kg/Hab.	58,70	91,08	11,50	10,64	89,44	39,29	5,85

Ces données ne s'appliquent que sur une estimation des habitants qui fréquentent les trois déchèteries communautaires.



## Liste des exutoires

	Exutoire – Localisation	Mode de traitement
	<b>TOUT-VENANT</b> VICAT (54)	Combustible Solide Récupération – Valorisation énergétique.
	<b>BOIS</b> EGGER (88)	Tri – Plaquettes
	<b>FERRAILLE</b> BEHEM (57)	Tri – Recyclage
	<b>DECHETS-VERTS</b> EG-LOG (57)	Compostage avec valorisation matière.

**DMS**

CEDILOR (57)

Tri – Traitement chimique

**CARTONS**

GEMDOUBS (25)

Recyclage fibre

**PLATRE**

VTB (57)

Recyclage

**GRAVATS**

LES SABLIERES (57)

Concassage

Il est important de rappeler que la CCHCPP a déployé sur ses déchèteries le flux lié à ECO-MOBILIER (AVANCY en dispositif opérationnel).

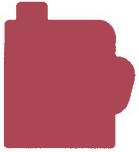
Au sein de cette benne, peuvent être présentés l'ensemble des meubles de cuisine, meubles rembourrés, la literie ou encore les meubles de jardins (*abimés ou non*). La mise en place de ce flux permettra a priori de réduire considérablement les tonnages des déchets qui transitent actuellement au sein des flux BOIS et TOUT-VENANT pour lesquels les coûts de traitements ne cessent de croître.

**écomobilier**  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER

Tonnages collectés sur la période :

2021	2022	2023	2024
19 tonnes	114,30 tonnes	125 tonnes	Env. 120 tonnes

## Autres flux collectés au sein des déchèteries en 2024

<b>Déchets Ménagers Spéciaux</b>  <b>74,51 tonnes</b> Collecteur : CEDILOR	<b>Radiographies</b>  <b>6 enlèvements</b> Collecteur : RA-ARGENT	<b>Lampes, Tubes et néons</b>  <b>780 Kg</b> Collecteur : PAPREC Eco-organisme : ECOSYSTEM
<b>Huiles végétales</b>  <b>1 955 Litres</b> Collecteur : QUATRA	<b>Pneumatiques</b>  <b>15,54 tonnes</b> Collecteur : G. HENRY Eco-organisme : ALLIAPUR	<b>Piles et accumulateurs</b>  <b>2 838 Kg</b> Collecteur : COREPILE Eco-organisme : COREPILE
<b>D3E</b>  <b>124,47 tonnes</b> Collecteur : PAPREC Eco-organisme : OCAD3E	<b>Huiles minérales</b>  <b>Env. 3 000 Litres</b> Collecteur : GRANDIDIER	<b>Cartouches d'encre</b>  <b>242 kg</b> Collecteur : PRINTERRE

## Points d'apports volontaire

### PAV de Verre

Le prestataire chargé des enlèvements du verre sur l'ensemble de la C.C.H.C.P.P. est MINERIS.

Le repreneur est O-I Manufacturing qui est localisée à SAINT-MENGES (88). Cette société est un des leaders mondial du marché des emballages en verre et est spécialisée dans la fabrication de verre creux pour les produits alimentaires, les boissons et les produits pharmaceutiques. Elle fabrique environ 5 000 types d'emballages en verre.



En 2024, ce sont 756 tonnes de verre qui furent collectés et valorisés pour l'ensemble de la CCHCPP. Pour information, en 2022, la CCHCPP avait recyclé 757 tonnes de verre.

2024	T1	T2	T3	T4	TOTAL
<i>Tonnages</i>	187,30 t	175,90 t	204,98 t	176,68 t	<b>744,86 t</b>
<i>Recettes (€)</i>	7 166,10 €	6 729,93 €	6 889,38 €	4 955,87 €	<b>25 741,28 €</b>

#### PAV de Papiers



Cette collecte est opérée par **MINERIS**, et l'ensemble de ce flux transite par la plateforme de chez HAGANIS à METZ.

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Tonnages</i>	195 t	184,20 t	166,34 t	506 t	450 t	470 t	<b>412 t</b>

Une très grande partie des tonnages issus des PAV (180,55 tonnes) sont constitués de la sorte 1.11, soit des Journaux, Revues ou Magazines. Ces tonnages sont traités via la société NORSKE SKOG de GOLBEY qui traite cette sorte de fibreux pour la recycler en papier journal.

A ce titre, un contrat est passé avec NORSKE SKOG permettant le rachat de cette sorte. Le montant perçu au titre de l'année 2024 avoisine les 24 000 euros.

## PAV de textiles



Sur l'ensemble de l'année 2024, le territoire du Pays de Pange a collecté ... tonnes de « TLC » (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) qui ont été collectés. Ces différents éléments sont déposés directement dans l'un des différents points d'apports volontaires prévus à cet effet.

Voici la liste des 9 lieux où se situent ces PAV, ainsi que les tonnages de chacun d'eux :

TEXTILES COLLECTES EN 2024 (PAV)	TOTAL (KG)
PANGE (DERRIÈRE LA MAIRIE)	10 650
COURCELLES-SUR-NIED (DECHETTERIE)	6 700
RETONFEY (TENNIS)	6 150
SILLY-SUR-NIED (ROUTE DE METZ)	4 800
COURCELLES-CHAUSSY (DECHETERIE)	29 500
MONTOY-FLANVILLE (MAIRIE)	9 550
OGY (MAIRIE)	4 400
AVANCY (DECHETERIE)	10 400
MARSILLY	3 850
<b>TOTAL</b>	<b>86,00 tonnes</b>

## Les récentes évolutions législatives

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange prend acte des récentes évolutions législatives en matière de gestion des déchets.

Différentes lois conséquentes sont à considérer :

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte



La loi du 12 juillet 2010 portant à l'engagement national pour l'environnement dite « grenelle 2 »



Le projet de loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire



Ces supports législatifs introduisent pour les collectivités différents objectifs qui sont notamment les suivants :

- Moins 50% de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (LTE 2015)
- Développer à l'horizon 2024 une collecte séparée des biodéchets
- Introduire une tarification incitative pour toutes les collectivités
- Diminuer et maîtriser les coûts de collecte des déchets
- Développer un Plan Local de Prévention
- Participer aux différentes réunions et observatoires liés aux déchets
- Réduire de 10% les déchets ménagers avant 2020
- Réduire de 50% les déchets admis en installations de stockage avant 2025
- Recycler 70% des déchets du BTP avant 2020
- Développer l'extension des consignes de tri

Ainsi, considérant ces objectifs et avec le soutien de différents partenaires locaux comme l'ADEME, CITEO ou encore la Région Grand Est, la Communauté de Communes Haut-Chemin – Pays de Pange a déjà entamé différentes démarches visant à atteindre ces différents objectifs. Ces derniers sont notamment abordés lors des différentes commissions environnement.

En 2024, la collectivité a entamé notamment un travail sur les projets suivants : (*liste non exhaustive*)

- Déploiement de sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire (MARSILLY et SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE)
- Travail sur la convergence possible des modes de collecte et de tarification de la redevance. (*Plannings, fréquences, consignes de tri, tarifs etc.*)
- Réalisation d'une étude globale liée aux déchèteries communautaires.

Des annonces furent notamment opérées par le biais de courriers adressés à l'ensemble des usagers du territoire de la CCHCPP en milieu d'année 2024 :

## Face aux enjeux récents, nous devons évoluer



Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant sept années, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange assure auprès de l'ensemble des usagers du territoire la collecte et le traitement des déchets ménagers. Ce travail n'a de cesse d'être opéré dans une logique de maîtrise des coûts et dans une volonté de nous placer en conformité avec le cadre légal qui nous est imposé.

Les élus de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange souhaitent faire évoluer l'ensemble du service public d'élimination des déchets par la mise en place de nouvelles dispositions qui seront conformes à la législation.

- Nous simplifions le geste du tri par le biais de la mise à disposition pour tous d'un bac unique de 240 litres.  
De cette manière, vous aurez la possibilité de mettre en vrac au sein de ce bac, l'ensemble de vos déchets d'emballages. Ces derniers seront ainsi collectés directement en porte-à-porte par nos équipes.

Cette nouvelle disposition répond à la nécessité d'intégrer les nouveaux volumes des emballages, notamment suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2022. Cette simplification répond également aux préconisations des éco-organismes qui accompagnent les collectivités locales.

- Nous généralisons un bac unique de 120 litres à destination de vos ordures ménagères résiduelles.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles ne cessent de diminuer. Les efforts de tous permettent ainsi de nous concentrer à présent sur les autres types de déchets.

- Nous réorganisons les tournées de ramassage de ces deux flux avec un passage de nos bennes une fois toutes les deux semaines. (Cette périodicité existe déjà sur le territoire de l'ex Haut-Chemin pour les ordures ménagères et sur l'ensemble du territoire pour les sacs jaunes).

Il nous faut adapter nos tournées en fonction de ces nouvelles dispositions. La réorganisation de ces dernières permet également d'éviter des charges trop importantes qui ont un impact sur les tarifs de la redevance.

- Nous réalisons d'importants travaux au sein des déchèteries communautaires. Ces travaux permettront à terme de mettre en place de nouvelles filières qui sont devenus dorénavant obligatoires. (Articles de sport et de loisirs, certains plastiques, articles de jardinage, huisseries, ameublement etc.).

Il est nécessaire de répondre aux exigences des récentes lois et proposer un meilleur niveau de service à l'ensemble des habitants du territoire.

- Nous densifions le compostage domestique afin de permettre à tous de traiter vos biodéchets, et notamment en vous proposant des composteurs à des tarifs préférentiels. Cette action s'accompagne également par la mise en place de certains sites de compostage partagé au sein de certaines communes.

Nous souhaitons nous conformer aux récentes lois et proposer un meilleur niveau de service à l'ensemble des habitants du territoire. Ces biodéchets peuvent représenter parfois jusqu'au tiers des déchets présents au sein de vos bacs d'ordures ménagères résiduelles.

- Nous accentuons notre engagement dans des actions ainsi que dans certains programmes locaux qui visent à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux liés à la gestion des déchets.

Nous pensons que ce sont notamment par des actions de sensibilisations que nous parviendrons à faire évoluer les mentalités et faire comprendre à toutes et à tous, les enjeux liés à la gestion des déchets.

Ces évolutions répondent à plusieurs objectifs qui sont légaux, environnementaux et économiques. Les élus du territoire souhaitent mettre en œuvre des dispositions pérennes pour les années futures.

Par ailleurs, une réelle convergence des modes de collecte et de tarification entrera également en vigueur. Ainsi, l'ensemble de vos déchets collectés en porte-à-porte entreront dans la constitution de la facturation de la redevance qui fonctionnera à la levée. Le système de pesée des ordures ménagères n'étant plus proposé par les sociétés du secteur.

Cette nouvelle tarification, toujours sous la forme d'un levier incitatif au tri des déchets, permettra ainsi de répondre à l'ensemble des enjeux qui se présentent à nous. Celle-ci entrera en vigueur dès l'année 2025 faisant suite à une évolution tarifaire des grilles actuelles dès le second quadrimestre 2024.

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange vous communiquera prochainement plus de détails quant à la mise en place de ces évolutions.

Vous remerciant toutes et tous pour votre adhésion,

Le Président de la CCHCPP  
Roland CHLOUP



Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange

105 route de Metz – 57530 PANGE  
Tél : 03 87 64 10 63 – Mail : [paledechets@cchcpp.fr](mailto:paledechets@cchcpp.fr)

**1**

## ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (BAC NOIR)

- ✓ Dotation de nouveaux bacs de 120L
- ✓ Uniformisation de la fréquence de collecte sur l'ensemble du territoire, avec un passage une fois toutes les deux semaines, à compter de janvier 2025

**2**

## ORDURES MÉNAGÈRES RECYCLABLES (BAC JAUNE)

- ✓ Dotation de nouveaux bacs de 240L
- ✓ Nouvelles consignes de tri à compter de janvier 2025 : tous les emballages et les papiers vidés iront en vrac (non imbriqués), sans sac et non lavés

**3**

## DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES

- ✓ Travaux à venir entre 2025 et 2027
- ✓ Mise aux normes des déchèteries les plus anciennes
- ✓ Crédit de nouvelles filières de collecte : articles de sport & de loisirs, plastiques rigides, déchets du bâtiment, etc.

**PLUS D'INFOS :**  
06 83 45 12 29 | [www.cchcpp.fr](http://www.cchcpp.fr)  
1 bis, route de Metz - 57530 Pange



### Perspectives pour l'année 2025

- Renforcement de l'offre de prévention

Le service de prévention souhaite développer davantage ses actions de sensibilisation et de prévention à destination de l'ensemble des publics.

- Changement des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles

Les élus opèrent un travail permettant de généraliser une fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles dites en « C0.5 », soit une fois toutes les deux semaines. Une demande de dérogation est formulée auprès des services préfectoraux concernant la commune de COURCELLES-CHAUSSY.



- Harmonisation des circuits de collecte sur l'ensemble du territoire de la CCHCOPP

Les moyens humains et matériels propres de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange seront mobilisés, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, pour opérer la collecte des ordures ménagères résiduelles sur le territoire historique du Haut Chemin. Cette opération étant confiée jusqu'à présent par le biais d'un marché public de services à la société SUEZ RV Nord-Est.

- Déploiement de nouvelles consignes de tri

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'ensemble des corps creux, ainsi que des corps plats seront réunis sous l'appellation « Multimatériaux ». Les usagers sont invités à les présenter dorénavant en vrac au sein de nouveaux bacs pucés et normalisés de 240 Litres.

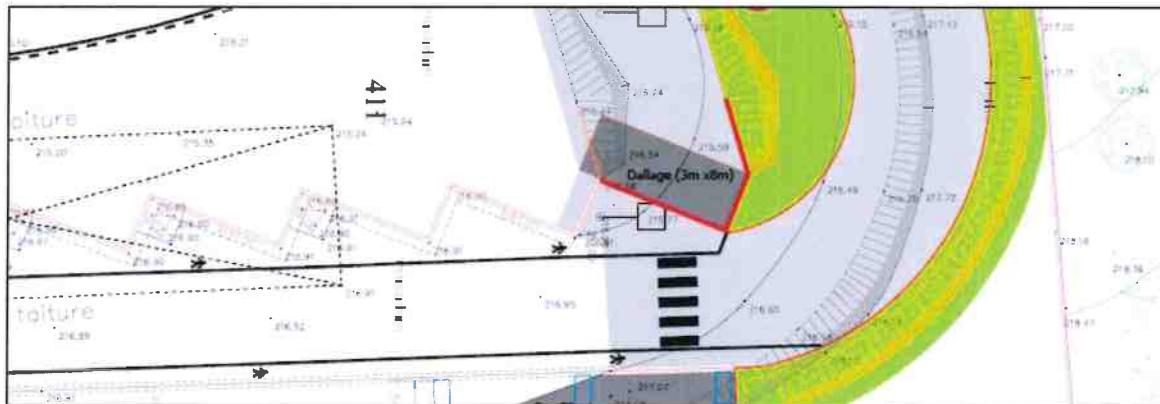


- **Déploiement d'une nouvelle tarification**

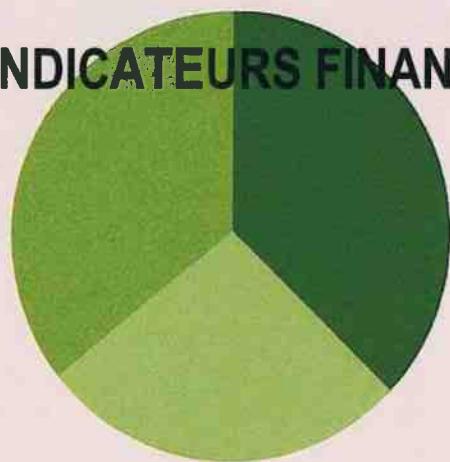
L'année 2025 marquera le démarrage d'une nouvelle grille de redevance à l'échelle de toute la CCHCPP. Celle-ci entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> mai 2025, soit au second quadrimestre.

- **Démarrage de travaux sur les déchèteries communautaires**

Des travaux importants sont envisagés au sein des déchèteries communautaires. Ces travaux permettront une mise aux normes des sites au regard de leur régimes ICPE, mais ils doivent également concourir à déployer de nouvelles filières dites « REP ».



## INDICATEURS FINANCIERS



€



## Dépenses

### Indicateurs de la Régie et des Prestataires



- **24 590 kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Pays de Pange.
- **13 480 kilomètres** parcourus pour la collecte Corps Creux sur la CCHCPP.
- **8 270 Kilomètres** parcourus pour la collecte OM sur l'ex Haut-Chemin.



- **40 851,00 €** de dépense en gazole pour l'année 2024 pour les collectes en régie.
- **374 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2024 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin.
- **23 832,90 Litres** de gasoil utilisé pour l'année 2024 pour les collectes en régie (OM, Corps Creux etc).



Dénominations	Heures
• Collecte des Ordures Ménagères	<b>3 726 heures</b>
• Collecte des Recyclables	<b>2 380,25 heures</b>
• Distribution sacs/calendriers	<b>9,5 heures</b>
• Entretien des Bennes	<b>138,50 heures</b>
• Entretien des Déchèteries	<b>264,50 heures</b>
• Entretien des PAV	<b>49,75 heures</b>
• Garage (BOM)	<b>41,50 heures</b>
• Gardiennage des Déchèteries	<b>3 518 heures</b>
• Livraison / récupération de matériels	<b>49 heures</b>
• Transport Déchèteries ( <i>différents flux</i> )	<b>49 heures</b>
<b>Total :</b>	<b>10 226 heures</b>

- **360,59 Heures** de service pour l'année 2024 pour la collecte OM sur le territoire de l'ex Haut-Chemin. (Deux agents).



## TGAP

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes vise à réduire l'élimination et le transfert des déchets.

Le bénéficiaire est l'Administration des douanes. Le montant de cette TGAP par tonne de déchets incinérés est le suivant pour notre mode de traitement des ordures ménagères :

ANNEE	TAUX	TONNAGES OM	MONTANT HT	MONTANT TTC
2018	6,01 € (Incinération)	2 785 t	16 737,85 € HT	18 411,64 €
2019	6,01 € (Incinération)	2 432,66 t	14 620,30 € HT	16 082,33 €
2020	6,01 € (Incinération)	2 508,47 t	15 075,91 € HT	16 583,50 €
2021	11,00 € (Incinération)	2 519,94 t	27 719,34 € HT	30 491,27 €
2022	12,00 € (Incinération)	2 362,46 t	28 349,52 € HT	31 184,47 €
2023	13,00 € (Incinération)	2 294,14 t	29 823,56 € HT	32 805,92 €
2024	14,00 € (Incinération)	2 273,20 t	31 824,80 € HT	35 007,28 €

## Coûts annuels d'élimination des déchets

Ces montants sont issus des factures de nos prestataires pour le compte de l'année 2024. (TVA de 5,5 % ou 10 %). L'ensemble de ces montants sont compilés sur l'année civile 2024, ce qui peut induire une légère différence en comparaison avec le compte administratif.

	Attributaire	2019	2020	2021	2022	2023	2024
O.M. (traitement – CCHCPP)	HAGANIS	227 356,40 € HT	236 348,04 € HT	249 658,91 € HT	252 783,22 € HT	250 632,61 € HT 275 695,87 € TTC	280 171,90 € HT 308 189,09 € TTC
O.M (collecte HC)	SUEZ	48 473,76 € HT	51 842,89 € HT	50 891,51 € HT	54 621,42 € HT	55 312,31 € HT 60 843,54 € TTC	74 142,98 € HT 81 557,28 TTC
Corps Plats (traitement PP)	HAGANIS	13 587,50 € HT	15 620,66 € HT	28 473,30 € HT	24 956,29 € HT	23 003,35 € HT 24 268,54 € TTC + 5 760,24 € TTC TGAP	20 158,75 € HT 21 267,78 TTC + 3 285,13 € TTC TGAP
Corps Creux (traitement CCHCPP)	HAGANIS	61 821,79 € HT	64 103,27 € HT	58 469,75 € HT	91 857,58 € HT	111 801,33 € HT 117 950,40 € TTC + 3 263,70 € TGAP	120 362,26 € HT 126 982,19 € TTC + 8 579,27 € TGAP
Verre AV (collecte et traitement CCHCPP)	MINERIS	41 220,47 € HT	46 412,36 € HT	45 022,21 € HT	44 197,25 € HT	45 510,66 € HT 48 013,75 € TTC	45 078,93 € HT 47 558,27 € TTC
Corps Plats PAV (Collecte	VEOLIA	16 498,79 € HT	17 323,12 € HT	43 529,66 € HT*	55 927,38 € HT	56 900,00 € HT	49 783,14 € HT

CCHCPP)						60 029,50 € TTC	52 521,21 TTC
<b>TOTAL</b>	410 958,71 € HT	431 650,34 € HT	476 045,34 € HT	524 343,14 € HT	543 160,26 € HT 595 825,54 € TTC	589 697,96 € HT 649 940,22 € TTC	

### Coûts des prestations en déchetteries

		BOIS	DECHETS VERTS	DIB	FERRAILLE
2019	Total en € HT	46 289,66 €	44 491,81 €	128 552,91 €	5 515,20 €
	Total en € TTC	50 918,63 €	48 940,99 €	141 408,20 €	6 066,72 €
2020	Total en € HT	64 120,50 €	50 296,54 €	187 919,27 €	7 448,40 €
	Total en € TTC	70 532,55 €	55 326,19 €	206 711,20 €	8 193,24 €
2021	Total en € HT	48 163,00 € + 19 488,00 €	60 434,20 €	200 687,00 €	7 308,30 €
	Total en € TTC	52 979,30 € + 21 436,80 €	66 477,62 €	220 755,70 €	8 039,13 €
2022	Total en € HT	49 003,83 €	74 045,42 €	171 887,48 €	6 807,90 €
	Total en € TTC	51 699,04 €	78 117,92 €	189 076,23 €	7 182,33 €
2023	Total en € HT	33 906,21 €	86 009,01 €	156 913,63 €	7 354,20 €
	Total en € TTC	35 771,05 €	90 739,50 €	172 604,99 €	7 758,68 €
2024	Total en € HT	27 405,69 €	109 531,72 €	216 320,00 €	7 610,50 €
	Total en € TTC	28 913,00 €	115 55,96 €	237 952,00 €	8 029,08 €
		DMS	CARTONS	PLATRE	GRAVATS
2019	Total en € HT	45 256,97 €	67 341,60 €	8 175,72 €	-
	Total en € TTC	49 782,67 €	74 075,76 €	8 993,29 €	-
2020	Total en € HT	53 421,47 €	48 969,30 €	9 169,15 €	-
	Total en € TTC	58 763,62 €	53 866,23 €	10 086,07 €	-
2021	Total en € HT	67 217,02 €	41 706,39 €	9 588,00 €	44 003,00 €
	Total en € TTC	73 938,72 €	45 877,03 €	10 546,80 €	48 403,30 €
2022	Total en € HT	68 156,60 €	27 395,07 €	9 311,32 €	43 705,24 €
	Total en € TTC	74 972,26 €	28 901,80 €	10 242,45 €	46 109,03 €
2023	Total en € HT	69 995,09 €	32 159,29 €	16 322,97 €	33 431,77 €
	Total en € TTC	76 994,60 €	33 928,05 €	17 955,26 €	35 270,52 €
2024	Total en € HT	80 143,29 €	42 813,74 €	18 205,96 €	42 040,74 €
	Total en € TTC	88 157,62 €	45 168,49 €	19 207,29 €	44 352,98 €

### Metz Métro (Convention)

2020	Total en € HT	67 341,60 €
	Total en € TTC	74 075,76 €
2021	Total en € HT	48 969,30 €
	Total en € TTC	53 866,23 €
2022	Total en € HT	41 706,39 €
	Total en € TTC	45 877,03 €
2023	Total en € HT	56 409,12 €
	Total en € TTC	62 050,03 €
2024	Total en € HT	56 058,24 €
	Total en € TTC	61 664,06 €

## Recettes

### Tarifs de la redevance



**IMPORTANT**

Une actualisation des grilles tarifaires de la redevance est intervenue en 2024 dès le second quadrimestre. (Délibération DCC2024\_OM\_Révision des grilles actuelles de la redevance incitative).

Ces évolutions apparaissent en **rouge** au sein des grilles présentées au sein de ce document.

Extrait du règlement :

#### Les usagers

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - Un abonnement annuel au service ;
  - Un montant déterminé en fonction de la composition du foyer ;
  - 12 levées à l'échelle de l'exercice par foyer ;
  - Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

#### Passage de la benne de collecte une fois par semaine.

#### GRILLE TARIFAIRES POUR LES BACS

Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT (A)	PART FORFAITAIRE (B)	PART FIXE (minimum annuel) (A+B)	PART VARIABLE
						Coût levées supplémentaires
120L	12	2,50 €	15,00 € <b>24,00 €</b>	1 pers.	60,00 €	75,00 € <b>84,00 €</b>
				2 pers.	120,00 €	135,00 € <b>144,00 €</b>
				3 pers.	180,00 €	195,00 € <b>204,00 €</b>
240L	12	5,00 €	15,00 € <b>24,00 €</b>	4 pers.	240,00 €	255,00 € <b>264,00 €</b>
				5 pers.	300,00 €	315,00 € <b>324,00 €</b>

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - Un tarif de la levée ;
  - Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

Passage de la benne 1 fois toutes les deux semaines :

GRILLE TARIFAIRES POUR LES PARTICULIERS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)  <b>108,00 € (comprenant le forfait)</b>	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 € <b>0,46 €</b>

#### Les professionnels

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
  - 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

GRILLE TARIFAIRES POUR LES PROFESSIONNELS (PAYS DE PANGE)			
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	PART FIXE ANNUELLE	PART VARIABLE Coût levées supplémentaires
			A compter de la 25 <sup>ème</sup> levée
120L	24	60,00 € <b>69,00 €</b>	2,00 €
240L	24	120,00 € <b>138,00 €</b>	4,00 €
770L	24	240,00 € <b>276,00 €</b>	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**
  - 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
  - 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
  - Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
  - Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).
- **Une part variable :**
  - Un tarif de la levée ;
  - Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRES POUR LES PROFESSIONNELS (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres				1,00 €	0,36 €

			<b>108,00 € (comprenant le forfait)</b>		<b>0,46 €</b>
--	--	--	---	--	---------------

### Les collectivités

Les administrations et établissement publics ou privés (écoles, lycée, collège, bibliothèque, mairie etc.) produisant des déchets, sont concernés par la Redevance Incitative.

Sur les communes de BAZONCOURT, COINCY, COLLIGNY-MAIZERY, COURCELLES-CHAUSSY, COURCELLES-SUR-NIED, MAIZEROY, MARSILLY, OGY-MONTOY-FLANVILLE, PANGE, RAVILLE, RETONFEY, SANRY-SUR-NIED, SERVIGNY-LES-RAVILLE, SILLY-SUR-NIED, SORBEY, VILLERS-STONCOURT, La facturation de la redevance incitative est calculée exclusivement sur la partie OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**

- Un montant déterminé en fonction du volume et du nombre de bac(s) roulant(s) équipé(s).
- 24 levées à l'échelle de l'exercice ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- **Une part variable :**

Déterminée par le nombre de levées supplémentaires du bac. Le tarif de cette levée est dépendant du volume du bac collecté.

<b>GRILLE TARIFAIRES POUR LES COLLECTIVITES (PANGE)</b>			
<b>Volume contenants</b>	<b>Nombre annuel de levées incluses</b>	<b>Part fixe annuelle</b>	<b>Part variable (A compter de la 25<sup>ème</sup> levée)</b>
120 Litres	24	30,00 € <b>69,00 €</b>	2,00 €
240 Litres	24	60,00 € <b>138,00 €</b>	4,00 €
770 Litres	24	90,00 € <b>276,00 €</b>	8,00 €

Au sein des communes de BURTONCOURT, CHARLEVILLE-SOUS-BOIS, LES ETANGS, FAILLY, GLATIGNY, HAYES, SAINTE-BARBE, SANRY-LES-VIGY, SAINT-HUBERT, SERVIGNY-LES-STE-BARBE, VIGY, ET VRY, la facturation de la redevance incitative est calculée de la façon suivante :

- **Une part fixe forfaitaire comprenant :**

- 6 levées à l'échelle de l'exercice ;
- 60 kg de déchets à l'échelle de l'exercice ;
- Un bac pucé destiné aux ordures ménagères ;
- Une carte d'accès au(x) déchèterie(s) communautaire(s).

- **Une part variable :**

- Un tarif de la levée ;
- Un tarif du poids collecté facturé au kg. (système de pesée)

GRILLE TARIFAIRES POUR LES COLLECTIVITES (HAUT-CHEMIN)					
Volume contenants	Nombre annuel de levées incluses	Coût d'une levée	PART ABONNEMENT	PART VARIABLE	
240 Litres	6	1,00 €	90,00 € (comprenant le forfait)	Tarif d'une levée	Tarif au Kg.
770 Litres			108,00 € (comprenant le forfait)	1,00 €	0,36 € <b>0,46 €</b>

### Les cas particuliers

#### **Pour les personnes dépendantes, malades ou hospitalisées à domicile :**

Un bac d'un volume plus adapté peut être demandé auprès du service exploitation de la Communauté de Communes. L'usager qui en formule la demande doit également fournir une lettre attestant sur l'honneur qu'il sollicite un volume de bac plus adapté, et ceci pour des raisons médicales. L'attribution d'un volume de bac plus adapté n'aura pas d'incidence sur la facturation du redevable.

#### **Pour les habitations inoccupées :**

Une fin de facturation pourra être déterminée dans le cas où l'habitation est vide de tout meuble et que les équipements de collecte aient été restitués à la CCHCPP. L'usager devra également fournir une déclaration sur l'honneur, ainsi qu'une attestation émanant de la commune. La CCHCPP se réserve le droit d'effectuer des contrôles.

#### **Pour les chambres d'hôtes et gîtes :**

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les chambres d'hôtes ainsi que les gîtes est faite au propriétaire des biens. Un forfait s'appliquera à tous d'un montant de 90€ annuel, facturé en trois fois par quadrimestre.

Un bac unique à destination de cette activité devra être déployé, son volume sera déterminé d'un commun accord entre le service exploitation de la CCHCPP et le propriétaire du gîte ou de la chambre d'hôte.

Le gîte ou la chambre d'hôte devront être déclarés en supplément du foyer du propriétaire au sein de la base des redevables de la CCHCPP.

#### **Pour les résidences secondaires :**

Sur l'ensemble du territoire de la CCHCPP, la facturation de la redevance pour les résidences secondaires s'applique par le biais d'un forfait annuel de 90€.

NB : La commune devra procéder à la validation de la résidence secondaire.

#### **Pour les usagers qui ne peuvent pas stocker de bac roulant :**

Si les capacités de stockage le permettent, chaque logement sera doté d'un bac individuel.

Dans le cas contraire, et après avis de la commission environnement de la collectivité, les usagers devront avoir recours aux sacs prépayés.

Ces derniers s'acquitteront du montant de la redevance (*part forfaitaire*) inhérente à la grille tarifaire disponible en annexe du présent règlement.

Le nombre de sacs octroyés sera calculé en tenant compte de la typologie du foyer selon les règles suivantes :

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes +
<b>Volume bac *</b>	120 L *12	120 L *12	120 L *12	240 L *12	240 L *12

<b>12 levées / an</b>					
<b>Total</b>	1 440 Litres	1 440 Litres	1 440 Litres	2 880 litres	2 880 Litres
<b>Montant Annuel forfaitaire</b>	75,00 €	135,00 €	195,00 €	255,00 €	315,00 €
<b>Montant forfaitaire par quadrimestre</b>	25,00 €	45,00 €	65,00 €	85,00 €	105,00 €
<b>Dotation en sacs</b>	30 sacs	40 sacs	50 sacs	60 sacs	70 sacs

Toute production d'ordures ménagères supplémentaires aux volumes indiqués devra faire l'objet de l'achat d'un rouleau de sacs supplémentaires par l'usager selon les dispositions tarifaires en rigueur.

**Voici le montant total de la redevance perçue au titre de l'année 2024 : (hors dégrèvements et annulations)**

<b>Montant annuel (€)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Recettes totales de redevances (particuliers et professionnels)	1 441 382,52 €	1 439 611,21 €	1 417 859,99 €	1 394 756,72 €	<b>1 453 596,22 €</b>

### **Eco-organismes**

Voici le montant global des soutiens issus des différents éco-organismes en 2024 :

<b>Déchets</b>	<b>Eco-organismes</b>	<b>Soutiens perçus en 2024</b>
Soutien de base		291 000,00 €
Soutien Majoration Performance		6 484,77 €
Déclaration papiers 2023 (N-1)		29 181,23 €
Solde N-1		204 690,44 €
D3E		8 475,79 €
DEA		En cours
REFASHION		500,00 €

\*non pris en compte dans les soutiens, mais en revente matières ci-après.

### **Ventes de matériaux**

Le montant global des recettes issues de la revente des matériaux et de quelques soutiens liés aux reventes des différents matériaux en 2024 est à ce jour d'environ 115 000 € contre 144 759,46 euros en 2023. Ces recettes se décomposent de la façon suivante :

N.B : Il est possible qu'au moment de la rédaction de ce RPQS que certaines factures permettant l'émission de titres de recettes ne nous soient pas encore parvenues.

**09/09/2025 : Tableau prestataires à venir – En attente de la consolidation des données**



En 2024 une fois encore, la C.C.H.C.P.P. a produit un document pour l'ADEME, la matrice des coûts.

Cet outil compile les différentes charges et produits de notre collectivité en matière de collecte des déchets selon des normes spécifiques qui font de cette matrice, un formidable outil qui permet la comparaison entre EPCI qui partagent également la compétence « collecte ». Les indicateurs présentés dans la matrice permettent de formaliser la comparaison de structures qui présentent la même typologie.

Plus qu'un outil de comptabilité, la Matrice est un outil de gestion qui permet aux collectivités un contrôle de leurs coûts, qui est indispensable au fonctionnement à la pérennité de chaque structure.

Cette matrice est disponible en consultation pour l'année 2024 sur le site Sinoé<sup>3</sup> de l'ADEME.

La matrice des coûts permet de dresser un diagnostic précis des coûts du service exploitation de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange.

Ce document sert de support à l'ADEME dans la construction de référentiels accessibles à tous.

La connaissance des coûts et leurs analyses comparées sont des éléments essentiels pour les collectivités afin que ces dernières puissent suivre et maîtriser les différentes évolutions.

Cette connaissance permet d'éclairer ainsi la prise de décisions des élus, de positionner des résultats et de les comparer aux autres, d'identifier des pistes de maîtrises des coûts, d'établir une tarification et de communiquer à destination des usagers.

**Voici quelques éléments de langage techniques à bien comprendre, puisqu'ils sont utilisés tout au long de cette analyse :**

-  **Coût complet** : Coût complet du service. *La matrice permet de ventiler ce coût par flux (OM – verre etc.)*
-  **Coût technique** : Coût complet, moins les recettes industrielles (*reventes de matériaux et d'énergie*)
-  **Coût partagé** : Coût technique, moins les soutiens accordés par les sociétés agréées (*éco-organismes*)
-  **Coût aidé** : Coût partagé, moins les aides divers (*investissements ou encore aides à l'emploi*)

Il est donc important de comprendre que le coût aidé, est le « coût restant à financer », qui ne doit pas être confondu avec le financement (REOM, RI etc.)

<sup>3</sup> <http://www.sinoe.org/>

## Coût aidé en € HT/ hab.

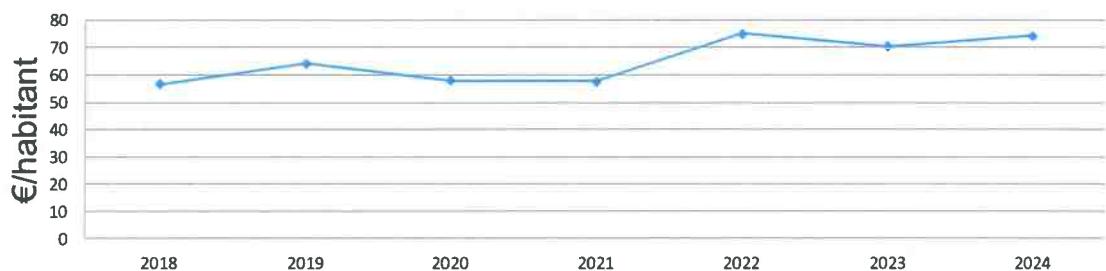
**74,40 €<sup>HT</sup>**

C'EST CE QUE COUTE PAR HABITANT LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHCPP.

**76,00 €<sup>HT</sup>**  
en France (milieu rural)

### Evolution du coût\*

Evolution du coût\* par habitant



Malgré cela, le coût aidé de la CCHCPP reste une fois encore un des plus faible au regard des autres collectivités qui présentent la même typologie et un mode de tarification similaire.

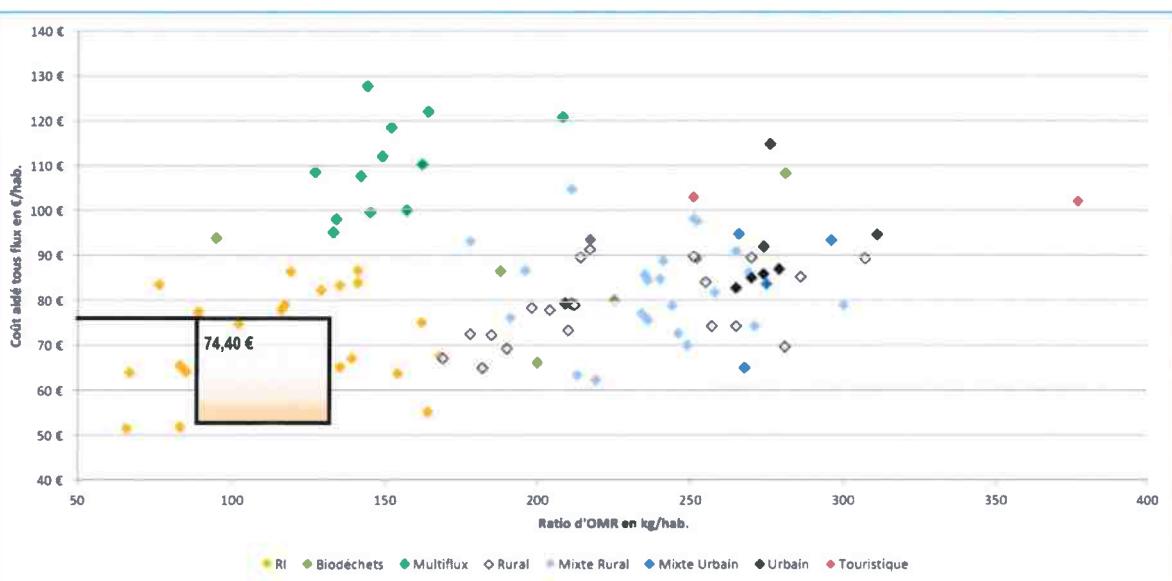
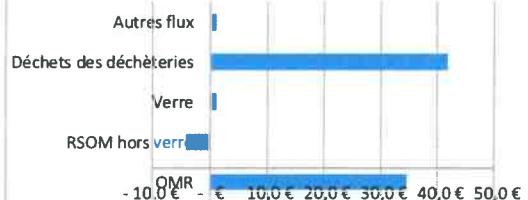
### Coût\* en euro HT par habitant

Flux collectés	Votre collectivité	France - Milieu Rural
OMR	34,6 €	46,0 €
RSOM hors verre	4,2 €	3,0 €
Verre	1,0 €	1,0 €
Déchets des déchèteries	41,9 €	23,0 €
Autres flux	1,0 €	3,0 €
Tous flux	<b>74,4 €</b>	<b>76,0 €</b>

OMR : Ordures ménagères résiduelles

RSOM hors verre : Recyclables secs des ordures ménagères hors verre

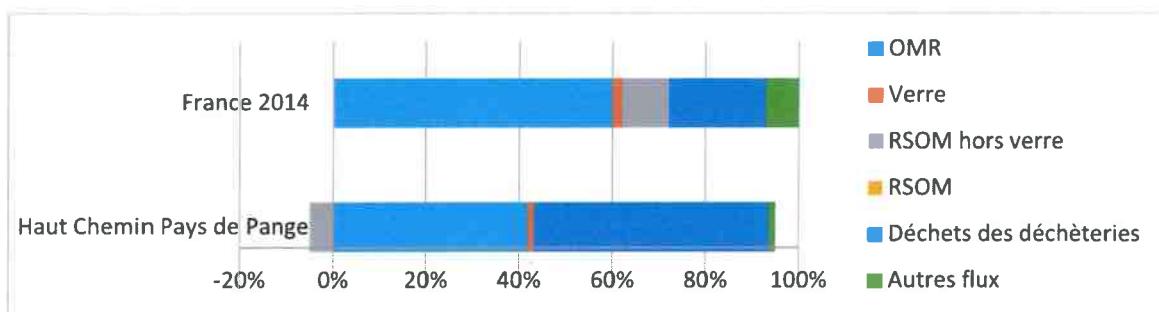
### Coût\* en euro HT par habitant



Ce graphique permet de positionner la collectivité vis-à-vis d'autres dans le Grand Est.

En jaune, apparaissent les collectivités ayant mis en place une tarification incitative. Il est donc normal que ces collectivités se retrouvent plus à gauche dans notre graphique, puisque leur ratio d'OMR en Kg/hab. s'en voit naturellement diminué.

Il est intéressant de constater ainsi la ventilation qui est faite des coûts de la collectivité, ceci en fonction des flux auxquels ces coûts se rapportent.



Ainsi, il nous est possible de constater que les coûts aidés vis-à-vis des ordures ménagères résiduelles, ou encore vis-à-vis des emballages sont des coûts qui restent plus faibles que les moyennes nationales. A contrario, le coût aidé pour les flux issus des déchèteries reste supérieur à la moyenne nationale.

### Synthèse de l'ADEME :

#### Tous flux :

Les coûts aidés à l'habitant (74,4 €/hab) sont en dessous de la fourchette du référentiel alors que ceux à la tonne sont en dessus. Un ratio de DMA en dessous du référentiel (414 kg/an/hab. vs [462;568] kg/an/hab. pour le référentiel), des coûts de collecte OMR / PEHV maîtrisés et des soutiens très importants expliquent ce positionnement

#### OMR :

Les coûts des OMR à l'habitant (34,6 €/hab.) se situent en dessous de la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, ceux à la tonne sont compris dans la fourchette du référentiel (301 €/t) ; un ratio de déchets OMR en dessous du référentiel (115 kg/an/hab. Vs [133;202] kg/an/hab. pour le référentiel), un coût de traitement matrisé ; positionnement typique des collectivités en Redevance Incitative.

#### Verre :

Les coûts des emballages en verre (1 €/hab. et 27,3 €/t) se situent en dessous de la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat ; un ratio de déchets verre en dessous du référentiel (38 kg/an/hab. Vs [39;47] kg/an/hab. pour le référentiel) et des recettes / soutiens importantes expliquent ce positionnement.

#### PEHV :

Les coûts aidés des PEHV à l'habitant (-4,15 €) et à la tonne (-96,8€) sont bien en dessous du référentiel pour la même typologie d'habitat ; des performances dans la fourchette haute du référentiel, des coûts de collecte maîtrisés et des soutiens / recettes de ventes importantes (et à la hausse).

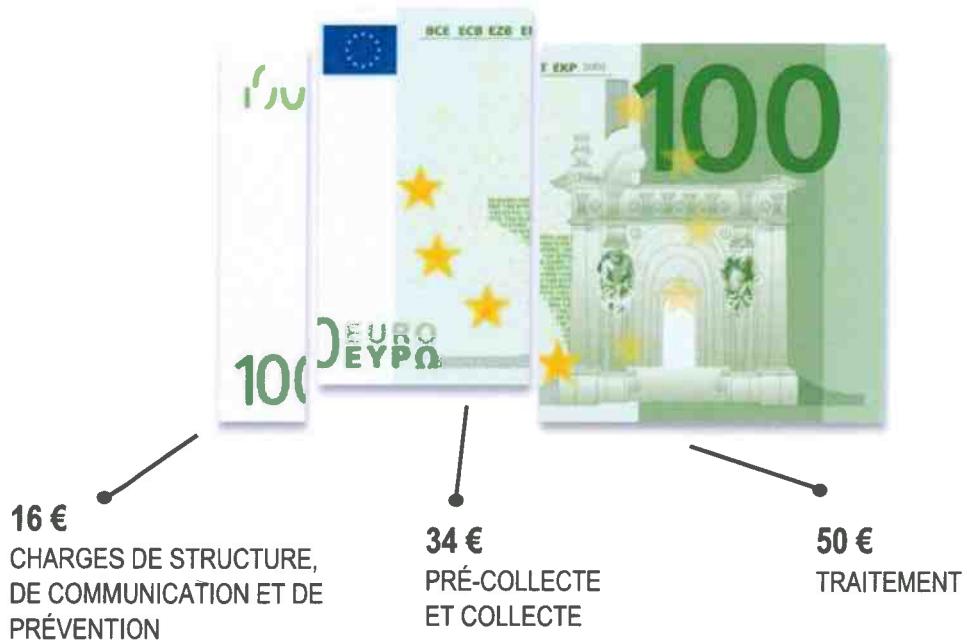
#### Déchèterie :

Les coûts des déchets en déchèterie (41,89 €/hab. se situent dans la fourchette du référentiel national pour la même typologie d'habitat, alors que ceux à la tonne (204,4 €/t) se situent au-dessus du référentiel ; un ratio de déchets dans la fourchette basse du référentiel et des coûts de traitement importants expliquent en partie ce positionnement.

#### Autres éléments d'analyse :

Le coût aidé €HT/hab. a pris 5.5% entre 2023 et 2024 pour atteindre 74.4 €/hab, les principales évolutions sont :  
+7% (50k) en collecte essentiellement sur le gardiennages en déchèteries,  
+42% (56k€) sur les charges de tri liés au centre de tri,  
+15% (92k€) sur le traitement des déchets ; évolution de marché et indice de révision,  
et ce malgré +29% en soutiens et ventes matières (+100k€)

En 2024, lorsque la CCHCPP perçoit 100 €, elle les utilise comme suit<sup>4</sup> :



<sup>4</sup> Illustration non contractuelle. Calcul opéré sur la base de la Matrice des coûts 2024.

# COMMUNICATION ET PREVENTION DES DECHETS



## Evènements marquants de l'année 2024

Janvier 2024 : Formation des agents du pôle exploitation à la manipulation des extincteurs.



Janvier 2024 : Dépôts sauvage constatés sur les PAV de fibreux.



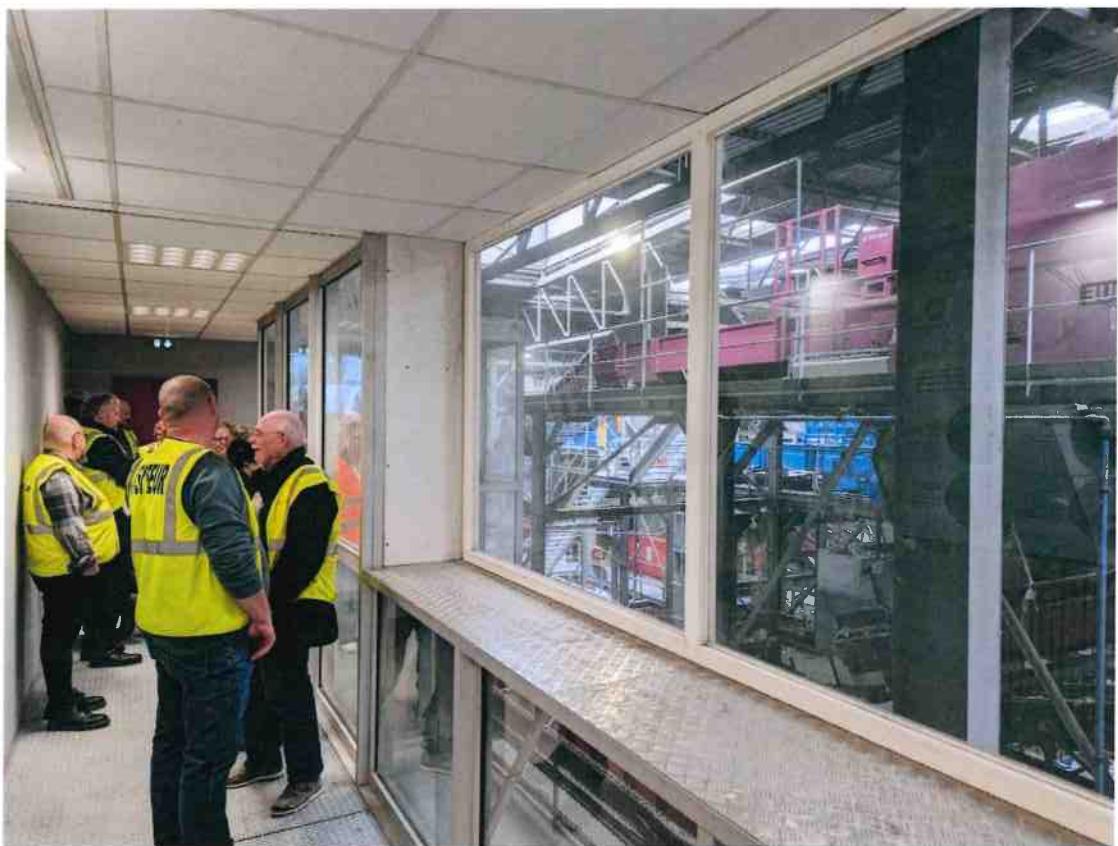
Février 2024 : Incident sur la commune de BURONCOURT avec une BOM.



Avril 2024 : Inauguration de la placette de compostage partagé de SERVIGNY LES SAINTE BARBE.



Avril 2024 : Visite par les membres de la commission environnement de HAGANIS.



Juin 2024 : Inauguration de la placette de compostage partagé de MARSILLY.



Juin 2024 : Commande des bacs pour l'opération de dotation.



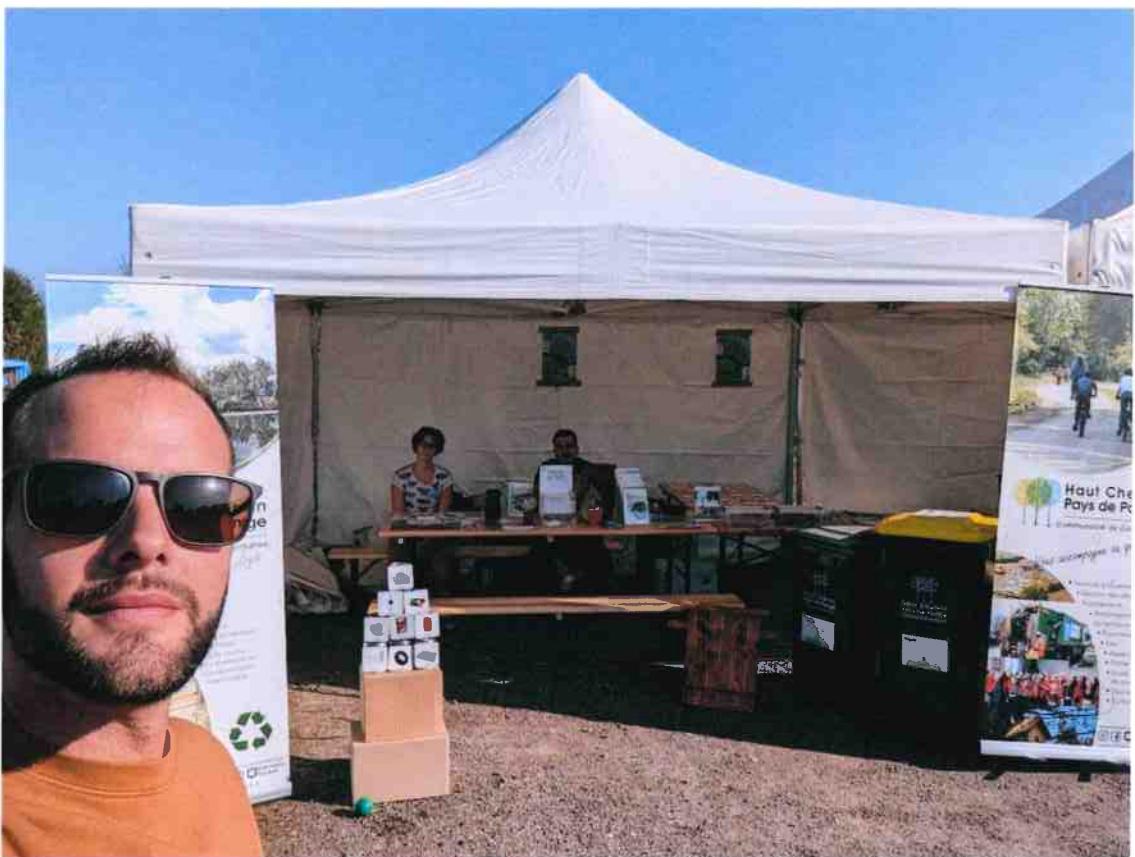
Juillet 2024 : Dépôt sauvage en forêt.



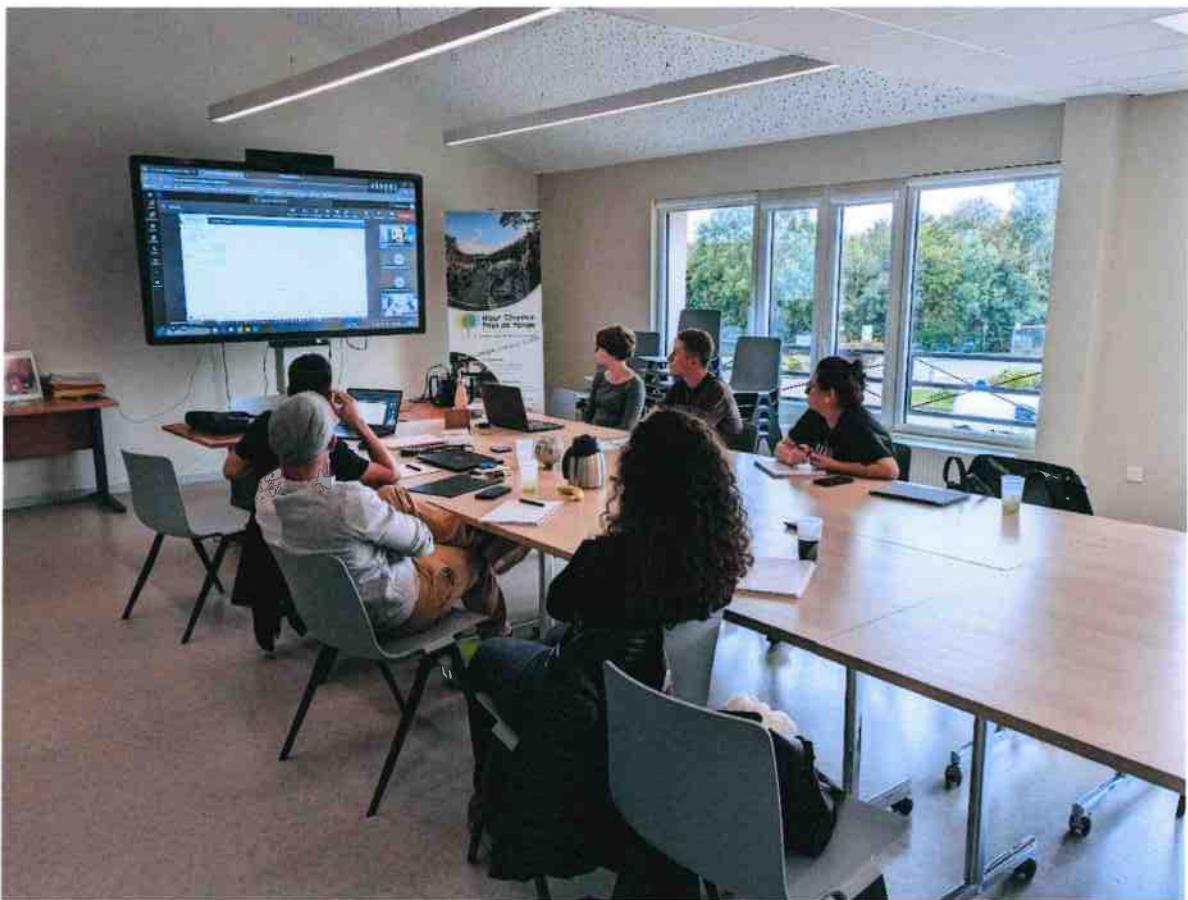
Septembre 2024 : Première livraison des bacs.



Septembre 2024 : Journée de la Mobilité. Stand tenu par Camille BLUMA.



Septembre 2024 : Formation des agents de dotation.



Octobre 2024 : Démarrage de l'opération de dotation des nouveaux bacs.



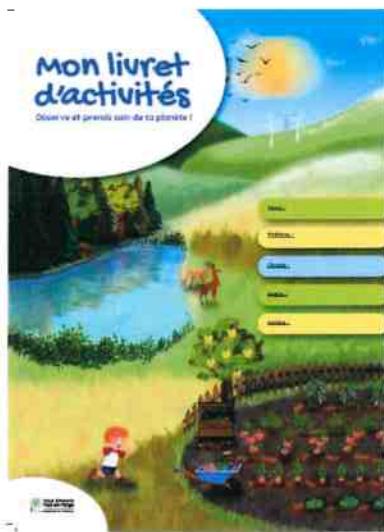
Près de 700 élèves de cycle 2 et 3 ont été sensibilisés aux bons gestes en faveur de l'environnement en 2024.

Les animations pédagogiques menées étaient composées de deux ateliers. Dans un premier temps, l'objectif était de sensibiliser les élèves au tri ainsi qu'à la réduction des déchets. Plusieurs jeux ont été animés en ce sens. Les élèves ont ensuite pu réaliser une éponge réalisable à partir de vêtements non utilisés.



Dans un second temps, une seconde thématique en lien avec le développement durable était abordée, en fonction du souhait du personnel enseignant : la biodiversité, le climat, l'eau, l'alimentation. Chaque thématique était introduite par des supports ludiques et interactifs, permettant de faire comprendre aux élèves les enjeux du développement durable.

Dans le but de pérenniser ses actions de sensibilisation, la CCHCPP a réalisé un cahier pédagogique à destination des élèves du territoire. Ce cahier aborde les 5 thématiques (déchet, alimentation, eau, biodiversité, climat) et a été rempli au cours des animations.



En complément des animations et sur demande, un circuit nature a été réalisé avec une classe de l'établissement d'OGY MONTOY FLANVILLE. Ce circuit a permis d'aborder les enjeux du compostage, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Des actions de sensibilisation ont également été menées auprès de plusieurs établissements périscolaires du territoire.



*Circuit nature organisé avec une classe de l'école d'OGY MONTOY FLANVILLE aux abords de l'école*

### **Actions de sensibilisation auprès du grand public**

Comme chaque année, la CCHCPP a tenu un stand de sensibilisation lors du Printemps d'Urville, organisé au lycée agricole de COURCELLES-CHAUSSY. En 2024, la sensibilisation a notamment porté sur les enjeux de l'assainissement de l'eau et la prévention des inondations.



Il a également été question d'informer les publics sur le compostage, les pratiques de jardinage au naturel pour la préservation de la biodiversité et de sensibiliser à la réduction des déchets verts.

De nombreuses animations ont été menées lors de la Journée de la mobilité et du développement durable, organisée en septembre.

La CCHCPP a notamment tenu un stand de sensibilisation sur la prévention des déchets, en prévision des changements des modalités de collecte et de facturation des ordures ménagères.



A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), 3 ateliers ont été organisés afin de permettre aux habitants du territoire de transformer d'anciens articles de sport en éléments décoratifs. Une vingtaine de participant a ainsi choisi de créer des étagères, décos murales et cache pot, à partir de planches de skate, de roues de vélo et de ballons usagés.

Cet évènement s'est ancré dans la dynamique de *Terres de jeux 2024* et a permis, au travers du sport, de mettre en valeur les enjeux du réemploi.



Ateliers organisés avec la société AK Graphisme

### ***Actions de sensibilisation auprès des professionnels***

Un composteur a été installé dans les locaux du Relai Petite Enfance (RPE) de la CCHCPP dans le but de sensibiliser les assistants maternels et la petite enfance aux enjeux du compostage.

Une collaboration régulière avec le RPE permet d'adapter et de mener régulièrement des ateliers auprès de ces publics.

### ***Actions de sensibilisation auprès des agents de la C.C.H.C.P.P***

Tous les agents de la CCHCPP sont régulièrement sensibilisés aux enjeux du compostage et à la prévention des déchets au travers de quiz, de présentations et d'ateliers pratiques.



## Opération composteurs



Comme en 2023, l'opération composteur a continué en 2024.

La C.C.H.C.P.P. met à disposition des habitants de son territoire deux modèles, à savoir 400 et 570 litres.

Sur l'ensemble de l'année 2024, ce sont **221 composteurs** qui ont été vendus.

Cette opération est appuyée par une communication soutenue qui permettra de faire le lien sur la réduction des biodéchets et sur l'ensemble des ordures ménagères résiduelles.



Sensibilisation aux bons gestes du compostage



Organisation d'une *dotation* de composteurs

La C.C.H.C.P.P., au travers de sa revue « Vies Communes » distribuée sur l'ensemble de son territoire, communique sur l'importance du tri et des bons gestes qui sont à adopter.

# Vies Communes

Le journal des habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

Cette année 2024, la C.C.H.C.P.P. a communiqué sur les sujets suivants :

- *Avril : Rappel des consignes de dépôt des cartons ondulés*

## EN BREF

Le journal des habitants de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

### TRI DES CARTONS ONDULÉS

La CCHCPP rappelle aux administrés que les cartons ondulés sont à déposer en déchèterie. Placés dans les PAV (Points d'Apport Volontaire) fibreux, ils prennent une place démesurée et empêchent l'ajout de cartonnettes et de papiers autorisés.

Le dépôt de cartons ondulés dans les PAV génère un surcoût de traitement et de collecte qui ne manque pas de peser sur la redevance payée par les usagers.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : à Courcelles-Chaussy, à Courcelles-sur-Nied et à Avancy. La déchèterie de Borny est accessible pour trois communes limitrophes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la collecte des PAV dans l'ensemble des communes du Haut Chemin - Pays de Pange est effectuée une fois toutes les deux semaines. Lorsque les PAV sont pleins, les usagers doivent attendre la prochaine collecte pour y déposer leurs déchets.

L'abandon d'ordures et le non-respect des règles de collecte des déchets sont soumis à des amendes.



- Octobre : dossier dédié à la collecte et au traitement des ordures ménagères

## DOSSIER

Le Journal des habitudes de la Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange

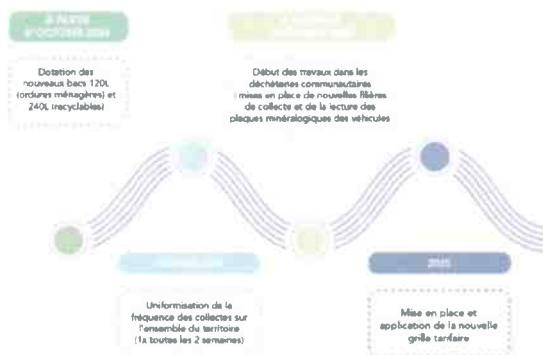
### COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Face aux nouveaux enjeux, les pratiques de collecte et de traitement des ordures ménagères de la CCHCPP doivent évoluer !

Début 2025, la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange (CCHCPP) souhaite faire évoluer l'ensemble du service collecte et traitement des ordures, et ce, pour les raisons ci-après.

1. Répondre aux enjeux environnementaux et mieux préserver l'écosystème avec des pratiques plus adaptées ;
2. Uniformiser les collectes sur l'ensemble du territoire ;
3. Maîtriser les coûts des collectes, pérenniser les pratiques et la grille tarifaire ;
4. Répondre au cadre légal récent : extension des consignes, nouvelles filières de collecte dans les déchèteries notamment.

Quand ces évolutions vont-elles être mises en place ?



À la rencontre d'une famille zéro déchet !



La CCHCPP a pris contact avec la famille Klein (Emmanuelle, Florent et leurs 3 enfants), résidant depuis 2 ans à Sanry-lès-Vigy, adoptant au quotidien des pratiques permettant de réduire leurs déchets et de contribuer au respect de l'environnement.

# ANNEXE

MATRICE DES COUTS 2024 disponible sur l'outil SINOE.

[https://www.sinoe.org/fiche\\_acteur/index/id/57555/prov/fiche/vue/fiche](https://www.sinoe.org/fiche_acteur/index/id/57555/prov/fiche/vue/fiche)

Les règles de remplissage de la Matrice sont communes à toutes les collectivités de France.

Ainsi, il est possible que certaines sommes ne correspondent pas avec le compte administratif. Certaines ventilations, répartitions ou encore durées d'amortissements peuvent différer. La Matrice permet aux collectivités de se comparer les unes avec les autres, en disposant de règles communes.

Ligne de la matrice	Flux de déchets							Total	
	OMR PP PAP	OMR HC PAP	Emballages verre	Cartons-papiers	Briques-métaux-plastiques	Déchets en déchetterie	Gestion de proximité Biodechets		
Charges de structure	66 696	19 312	6 905	12 898	35 801	109 458	3 467	254 538	
Communication	10 096	2 923	1 045	1 952	5 419	16 568	525	38 528	
Prévention	2 396	2 396	2 396	5 990	5 990	2 396	23 877	45 440	
Pre-collecte	7 590	474	78	13 022	15 911	-	-	37 075	
Collecte	225 151	74 143	45 079	46 667	96 493	161 028	-	648 581	
Transfert/Transport	-	-	-	-	-	32 760	-	32 760	
Traitement des déchets non dangereux	-	-	-	-	-	31 289	-	31 289	
Tri et conditionnement	-	-	-	23 147	128 162	-	-	151 308	
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-	-	84 054	-	84 054	
[REG] Transfert/Transport - Tri et conditionnement	-	-	-	-	-	39 898	-	39 898	
[REG] Transfert/Transport - Compostage	-	-	-	-	-	105 957	-	105 957	
[REG] Transfert/Transport - Autre valorisation matière ou énergie	-	-	-	-	-	46 061	-	46 061	
[REG] Transfert/Transport - Traitement des inertes	-	-	-	-	-	37 954	-	37 954	
[REG] Transfert/Transport - CSR	-	-	-	-	-	212 420	-	212 420	
	-	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>311 928,50 €</b>	<b>99 248,39 €</b>	<b>55 502,89 €</b>	<b>103 676,13 €</b>	<b>287 776,08 €</b>	<b>879 843,30 €</b>	<b>27 868,66 €</b>	<b>1 765 843,94 €</b>	
Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Matériaux	-	-	25 741	61 695	40 287	49 228	-	176 951	
Compost	-	-	-	-	-	-	-	-	
Énergie	-	-	-	-	-	-	-	-	
Prestations à des tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres produits	360	-	-	-	-	-	920	7 330	8 610
Soutiens des éco-organismes	5 189	1 296	9 393	136 097	235 518	1 365	-	-	388 857
Reprises des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aides à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>5 549,14 €</b>	<b>1 295,86 €</b>	<b>35 134,12 €</b>	<b>197 792,22 €</b>	<b>275 804,56 €</b>	<b>51 512,61 €</b>	<b>7 330,00 €</b>	<b>574 418,51 €</b>	
TVA acquittée	43 834	14 185	2 901	6 906	20 036	57 871	4 343	150 075	
TEOM	-	-	-	-	-	-	-	-	
REOM	1 059 910	393 686	-	-	-	-	-	1 453 596	
Redevance spéciale & facturations usagers	-	-	-	-	-	-	-	-	
Redevance spéciale	-	-	-	-	-	-	-	-	
Facturation à l'usager	-	-	-	-	-	-	-	-	
Contribution des collectivités	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>1 059 910,45 €</b>	<b>393 685,77 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453 596,22 €</b>	
[REG] Incinération - Energie	224 187	55 985	-	-	-	-	-	280 172	

# GLOSSAIRE

**ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**AV** : Apport volontaire

**BOM** : Benne à Ordures Ménagères

**CC** : Communauté de Communes

**CDT** : Centre de tri

**COMPOSTAGE** : Processus microbiologique de dégradation de la matière organique non synthétique en présence d'oxygène

**CS collecte sélective** : collecter à part certaines fractions des ordures ménagères préalablement triées par les ménages

**CC** : Corps Creux / Non-fibreux

**CP** : Corps Plats / Fibreux

**DEEE ou D3E** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

**DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés

**DMS** : Déchets Ménagers Spéciaux

**DDM** : Déchets Dangereux des Ménages

**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**GEBIODEC** : Gestion des Biodéchets

**GEMF** : Gros Électroménager Froid - **GEMHF** : Gros Électroménager Hors Froid

**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

**JRM** : Journaux Revues Magazines

**MODECOM** : MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères

**OM** : Ordures Ménagères - **OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées - **OMr** : Ordures Ménagères résiduelles

**PAP ou PàP** : Porte-à-porte

**PAV** : Point d'Apport Volontaire

**PAM** : Petits Appareils Ménagers

**PEHD** : PolyEthylène Haute Densité - **PET** : PolyEthylène Téréphtalate

**PDEDMA** : Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

**PDP** : Plan Départemental de Prévention

**P(D)PGDND** : Plan (Départemental) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

**PLP** : Programme Local de Prévention (PLPDMA)

**REOM** : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**RS** : Redevance Spéciale

**RI** : Redevance Incitative

**SINOE** : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement

**SPED** : Service Public d'Elimination des Déchets

**TGAP** : Taxe globale sur les activités polluantes

**TI** : Tarification Incitative

**UIOM** : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

**UTM** : Unité de Tri des Matériaux

**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique